728 (2021-2022) — N° 9 – **Annexes 5, 5*bis*, 10 *partim* et 10*bis partim***

PARLEMENT WALLON

SESSION 2021-2022

7 DÉCEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 *

RAPPORT

présenté au nom de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

par

M. Sahli et Mme Laffut

4e session de la XIe législature
* Voir Doc. **728** (2021-2022) – Nos 1, 1*bis* à 8 – Annexes 5, 5*bis*, 10 *partim* et 10*bis partim*
CRIC (2021-2022) – N° 80
CRAC (2021-2022) – N° 80

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

SOMMAIRE

I. Résumé 3

II. Procédure 3

III. Exposé de Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes 4

IV. Exposés de Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes et Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes 7

V. Discussion générale 9

VI. Vote 25

VII. Rapport 25

VIII. Annexe 26

Pour compléter son information, le lecteur peut consulter :

– le compte rendu avancé des travaux qui n'engage ni les auteurs des interventions ni le Parlement. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/3oROSaY.

– le compte rendu intégral qui fait foi quant au contenu des interventions. Il est consultable via le lien suivant : https://parlwal.be/32hxDr6.

Les enregistrements audiovisuels de la réunion sont découpés en podcasts et mis à disposition sur le site web du Parlement de Wallonie : https://parlwal.be/3ISt6fA.

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé a examiné le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) – N^{os} 1, 1*bis* – Annexe 5, 5*bis*, 10 *partim* et 10*bis partim*).

I. RÉSUMÉ

Le projet de décret contenant le budget général des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences de la Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, évolue de 725 milliers d'euros au budget 2021 à 44,176 millions d'euros en 2022.

Au niveau des dépenses, l'évolution générale est la suivante :

– pour l'initial 2021 : le montant était de 6,61 milliards d'euros en moyens d'action et de 6,04 milliards d'euros en moyens de paiement;

– pour l'initial 2022 : une augmentation de 145,71 millions d'euros en moyens d'action et de 50,57 millions d'euros en moyens de paiement doit être constatée.

La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande, par 6 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

II. PROCÉDURE

En date du 16 novembre 2021, le Gouvernement wallon a déposé le projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) – N° 1) et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) - N^{os} 1 et 1*bis*) ainsi que l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727/728 (2021-2022) – N° 1 – Annexes 5, 5*bis*, 10*partim* et 10*bis partim*).

Les projets de décret contenant le budget des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 ont été envoyés en Commission du budget et des infrastructures sportives le 3 décembre 2022.

En application de l'article 114 du Règlement, le projet de décret budgétaire est examiné par les commissions permanentes, chacune pour ce qui la concerne. Chacune des commissions transmet un rapport ainsi que les amendements déposés à la commission qui a le budget dans ses attributions.

En date du 3 décembre 2022, la Cour des comptes a adressé au Parlement wallon le rapport de ses observations sur les budgets des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727/728 (2021-2022) – N° 2).

Votre Commission s'est réunie le 7 décembre 2021 pour examiner le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 728 (2021-2022) - N^{os} 1 et 1*bis*) et l'exposé particulier afférent aux compétences de la Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes (Doc. 727/728 (2021-2022) – N° 1 – Annexes 5, 5*bis*, 10*partim* et 10*bis partim*).

Des amendements (Doc. 728 (2021-2022) – N° 5) ont été déposés.

Ont participé aux travaux : MM. Disabato, Heyvaert, Mme Laffut (Rapporteuse), M. Legasse (Président), Mmes

Lekane, Roberty, M. Sahli (Rapporteur), Mme Vandorpe.

Ont assisté aux travaux : Mme Greoli.
Mme Hubert, Auditrice à la Cour des comptes et Mme Hanse, Auditrice adjointe à la Cour des comptes.
Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

III. EXPOSÉ DE MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

Mme la Ministre commence par indiquer que les réponses aux observations à la Cour des comptes seront reprises dans son exposé.

Il est ensuite rappelé le contexte difficile dans lequel s'inscrit ce budget. Il est cependant considéré comme essentiel de dégager des moyens pour soutenir la lutte contre la Covid-19, pour poursuivre le soutien aux zones sinistrées et à leurs habitants mais aussi pour relancer la Wallonie et l'armer pour faire face aux défis sociaux, économiques, et climatiques.

L'intervenante souligne que pour avoir une vision complète des moyens qui sont dédicacés à ses politiques fonctionnelles, il convient de tenir compte de la provision relative au Plan de Relance de la Wallonie (PRW) au sein du budget 2022 du Ministre-Président pour un montant de l'ordre de 234 millions d'euros en engagement et de 222 millions d'euros en liquidation. Ces moyens seront transférés au fur et à mesure de l'opérationnalisation du Plan en matière d'emploi, de formation, d'économie sociale, de santé, d'action sociale, d'égalité des chances. Une même mécanique est prévue pour les projets qui feront l'objet d'un co-financement européen.

En outre, une provision de 100 millions d'euros a été constituée dans le budget du Ministre-Président pour faire face aux dépenses engendrées par la crise sanitaire et l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (FOREm) a été autorisé à dégrader sa trajectoire de 46 millions d'euros pour réaliser des dépenses par prélèvement sur son compte de réserve.

Il est par ailleurs relevé une recette exceptionnelle de 43,8 millions d'euros en provenance de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (AViQ) qui consiste en une opération de trésorerie permettant de réintégrer au sein du budget régional un excédent de trésorerie récurrent sur les comptes de l'Agence, et dans une volonté de mobiliser les réserves de trésorerie des organismes avant de solliciter les marchés financiers. Il est précisé que cette opération de trésorerie n'imputera pas ses marges de manoeuvre en dépenses.

Concernant le budget des dépenses afférentes aux compétences de Mme la Ministre, il est constaté une augmentation globale nette des crédits de 145 millions d'euros en engagement et de 212 millions d'euros en liquidation, portant le budget global respectivement à 6,2 milliards d'euros en engagement et 6,25 milliards d'euros en liquidation.

Cette évolution correspond à une indexation mécanique des crédits qui tient compte, d'une part, de la comptabilisation en année pleine du dépassement de l'indice pivot qui est intervenu en août 2021 et, d'autre part, de la comptabilisation du dépassement de l'indice pivot en juin 2022 tel qu'estimé lors de l'élaboration du présent budget.

Cette seconde prévision devra faire l'objet d'une adaptation lors de l'ajustement 2022 en fonction de l'évolution des paramètres macroéconomiques. Cette double indexation représente déjà à elle seule un montant global de 133,2 millions d'euros.

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

Il est indiqué que la création de nouvelles places tant en Maisons de repos et de soins (MRS) que dans le secteur du handicap, par la conversion de places Maisons de repos (MR) et places Maisons de repos et de soins (MRS) ainsi que par la signature de nouvelles conventions avec les Conseils régionaux de la Formation (CRF) traduit la nécessité d'une politique de santé transversale permettant à tous de prétendre aux services dont ils ont besoin.

Des moyens importants ont également été dégagés afin de maintenir les psychologues recrutés au début de la crise sanitaire et de renforcer la politique de la promotion de la santé et de prévention de manière générale.

Le budget vient renforcer les impulsions initiées en 2021 et traduit la volonté de soutenir le personnel des secteurs socio-sanitaires grâce notamment aux nouveaux accords du non-marchand, à l'accompagnement des institutions d'hébergement, au financement et la revalorisation des médecins coordinateurs au sein des Maisons de repos et Maisons de repos et de soins, à la pérennisation des équipes mobiles ou encore à la mise en place du *tracing* wallon ou au

renforcement de la cellule des maladies infectieuses à l'AViQ. Cet exercice budgétaire reflète en outre les priorités politiques de Mme la Ministre, à savoir les mesures en faveur des personnes en situation de handicap, l'accueil des publics fragilisés et l'aide aux femmes victimes de violences; le tout malgré un contexte budgétaire difficile.

En ce qui concerne la division organique 10 et le programme européen 11 sur le Plan de relance de la Wallonie et la facilité pour la relance et la résilience, l'intervenante souligne qu'un montant de 12,138 millions d'euros a par ailleurs pu être inscrit en vue de renouveler les contrats des psychologues recrutés à la fin de la première vague de l'épidémie dans les services de la Santé mentale et de l'aide aux assuétudes à raison de 178,5 équivalents temps plein (ETP). Cela déroge au principe de la mise en provision des moyens dédiés au Plan de relance de la Wallonie.

Pour le programme 11 de la division organique 17 relatif aux politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire, il est relevé une augmentation de 50 millions d'euros correspondant à la seconde tranche de l'enveloppe historique dégagée par le Gouvernement pour l'accord non-marchand. Ce montant est provisoirement inscrit sur l'article de base (A.B.) 01.01 dans l'attente de la répartition des bénéficiaires.

Sur le programme 12 de la même division organique relatif aux dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, il est constaté une diminution de crédits permettant de compenser le montant prélevé par le Fédéral sur la dotation régionale pour sa gestion financière de l'Aide aux personnes âgées (APA) pour le compte de la Région.

AViQ

Concernant la dotation pour les frais de fonctionnement de l'AViQ, des moyens conséquents ont été dégagés pour renforcer le cadre de l'Agence. Ce sont donc 4,3 millions d'euros récurrents qui ont été prévus pour accueillir du nouveau personnel. Au-delà de ce renforcement, un montant de 1,1 million d'euros a dû être trouvé pour faire face au coût additionnel engendré par le recalcul réalisé par le Service public fédéral (SPF) Pension pour les pensions du personnel statutaire de l'Agence.

La variation que connaît la dotation pour les missions s'explique notamment par la réalisation d'une économie « one shot » de 15 millions d'euros dans le secteur des Maisons de repos et des Maisons de repos et de soins ainsi que dans le secteur de l'APA suite à une diminution du nombre de dossiers à traiter. Sont également évoqués l'augmentation récurrente de 7,5 millions d'euros pour des nouvelles programmations de lits en maisons de repos pour personnes âgées (MRPA) et de court séjour et le nouveau modèle de financement en infrastructures des hôpitaux.

Un montant complémentaire de 3,3 millions d'euros a par ailleurs été prévu pour le secteur des maisons de soins psychiatriques suite à une modification technique de la comptabilisation des dépenses.

D'autres crédits ont également été dégagés pour le financement d'une personne de référence en démence dans les établissements (MR/MRS) hébergeant des profils lourds, pour la création de 35 nouvelles initiatives d'habitations protégées, pour les Centres de revalidation fonctionnelle ainsi que pour le recrutement et la revalorisation des médecins coordinateurs en Maisons de repos et en Maisons de repos et de soins.

L'intervenante précise encore que l'augmentation de 43,5 millions d'euros des dotations pour les missions réglementées s'explique par des moyens complémentaires pour le secteur du handicap, la prise en charge de 40 « cas prioritaires » supplémentaires et pour faire face à la croissance constante constatée depuis le début de la législature des dossiers dans le cadre du Fonds Impulseo.

Toujours pour les missions réglementées de l'AViQ, des glissements budgétaires pour 6,2 millions d'euros doivent permettre d'augmenter le contingent des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) et de continuer à appliquer une croissance de 1% au-delà de l'indexation pour les centres de planning familial. Deux millions d'euros ont en outre pu être transférés au profit des services d'aides aux personnes en situation de handicap (SAPS).

La variation de 4,6 millions d'euros des dotations pour les missions facultatives liées à la santé et au bien-être de l'Agence s'explique quant à elle par la volonté de Mme la Ministre de pérenniser les équipes mobiles mises en place par les Cercles de médecine générale au début de la crise sanitaire ainsi que de poursuivre le financement des réseaux hospitaliers. Un montant de 1,8 million d'euros est par ailleurs prévu pour la poursuite de deux expériences pilotes initiées en 2021. L'intervenante détaille en outre la diminution observée pour la dotation pour les missions facultatives communes de l'Agence.

Il est encore noté que l'article de base 41.26 mis en place pour faire face à la crise sanitaire a été doté d'un montant de 25,9 millions d'euros pour la poursuite ou la mise en oeuvre des décisions déjà prises par le Gouvernement, à savoir le financement du *call center* (Ikambi) et celui des agents de prévention mis sur le terrain dans le cadre de la convention conclue avec les organismes assureurs.

Enfin, Mme la Ministre fait le point sur l'évolution du financement des différents plans d'investissement gérés par l'AViQ, à savoir le Plan « Papyboom », le Plan dit des « 6x5 millions » et le Plan ERICh.

Concernant le programme 13 « Action sociale » de la division organique 17, l'intervenante relève que les différentes crises connues en 2021 ont fait que de nouvelles franges de la population ont à présent recours à des services d'aide et les opérateurs de l'Action sociale se voient fortement sollicités. Il est évident, aux yeux de Mme la Ministre, que ces secteurs puissent continuer de se développer pour accueillir de façon optimale les nombreuses demandes qui leur parviennent.

L'intervenante tient à mettre en exergue différentes variations budgétaires relatives à divers projets, telles que la distribution de collations saines et locales aux élèves des écoles à discrimination positive, la participation des enfants à l'évaluation du Plan relatif aux droits de l'enfant (2020-2025), le financement à titre transitoire de deux nouveaux relais sociaux intercommunaux en Brabant wallon et en province de Luxembourg.

De même, les services d'accueil de jour et les places d'accueil pour les femmes victimes de violences se voient renforcés à travers le soutien à des projets pilotes ou le lancement d'appels à projets.

Il est souligné que ce sont 1,6 million d'euros en crédits d'engagement et 1,4 million d'euros en liquidation qui ont été dégagés pour le secteur de la défense des droits des femmes. Et Mme la Ministre de revenir sur différentes mesures, telles que le financement d'une nouvelle campagne de lutte contre le sexisme, le renforcement des moyens pour lutter contre les discriminations envers les personnes LGBTQI+ et les Maisons Arc-en-ciel.

Enfin, des moyens complémentaires visent le refinancement des communes qui se sont inscrites dans la politique de l'accueil des gens du voyage.

EMPLOI ET FORMATION

Mme la Ministre indique que les montants supplémentaires, hors indexation, pour les mesures en Emploi et Formation sont de 23,175 millions d'euros en engagement et de 25,791 millions d'euros en liquidation, ce qui montre que ces politiques demeurent une réelle préoccupation du Gouvernement.

Elle tient à garantir des emplois de qualité et les plus durables possible. Aussi, les deux réformes majeures relatives aux points Aides à la promotion de l'emploi (APE) et à l'accompagnement adapté des demandeurs d'emploi, qui entreront en vigueur au 1er janvier 2022, s'inscrivent pleinement dans cette dynamique et se retrouvent traduites dans le budget à l'examen.

Concernant le programme 01 Fonctionnel de la division organique 18, un montant supplémentaire de 160 milliers d'euros en crédits d'engagement et de 52 milliers d'euros en crédits de liquidation est prévu pour les dépenses informatiques courantes des directions de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale du Service public de Wallonie (SPW).

Sur le programme 11 relatif à la promotion de l'emploi, il est relevé que les moyens destinés à subventionner les structures d'accompagnement à la création d'emploi sont majorés en vue de renflouer les bourses d'activités accordées aux personnes qui souhaitent se lancer dans la création de leur propre emploi. De même, la dotation emploi à la Communauté germanophone a été revue à la hausse pour tenir compte de la variation des paramètres macro-économiques.

FOREM

L'intervenante réaffirme sa volonté d'éviter de devoir réaliser, en cours d'année, un ajustement budgétaire trop important. Ainsi, il est constaté à ce stade à des mouvements significatifs.

Il est relevé que dans le cadre de la confection du budget initial 2022, le FOREm a renseigné un montant important de moyens disponibles sur son compte de réserve. Le Gouvernement a donc décidé de lui permettre d'utiliser les moyens disponibles du compte de réserve à hauteur de 41 millions d'euros. En parallèle, les moyens destinés au FOREm sont diminués de 41 millions d'euros dans les compétences de Mme la Ministre.

Outre les majorations liées à l'indexation, la ventilation des montants additionnels les plus significatifs concerne le soutien à l'accès au permis de conduire pour les chercheurs d'emploi peu scolarisés, les parcours directs et intensifs des demandeurs d'emploi, le respect des prescrits légaux en matière de rémunération du personnel de l'Office ou encore le service informatique dans le cadre des dispositifs « accompagnement adapté » et APE.

Les mesures du Plan rebond se voient par ailleurs reconduites, de même que la mesure « Congé Education Payé ».

Sur le programme 13 relatif au Plan de résorption du chômage, des moyens supplémentaires sont mobilisés pour le dispositif de Soutien à l'emploi dans les Secteurs d'Activités Marchands (SESAM), et ce au vu de la forte augmentation du nombre de dossiers acceptés.

Il est par ailleurs expliqué qu'afin de regrouper sur un seul article de base la totalité des crédits destinés à l'APE, l'A.B.41.06 s'élève à 1 milliard 188 millions d'euros, soit une augmentation de 485 millions d'euros. Et Mme la Ministre de détailler les différents mouvements.

Concernant l'économie sociale (programme 15), un montant additionnel de 899 milliers d'euros est prévu pour les entreprises d'insertion afin de permettre à l'administration de prendre en charge les dossiers traités en 2022.

En outre, les subventions aux initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS) sont majorées de 45 milliers d'euros afin de correspondre aux estimations des besoins réalisées par l'administration pour 2022. En plus de ce montant, les IDESS bénéficient de 91 milliers d'euros supplémentaires liés à l'augmentation des paramètres macro-économiques. Quant à la subvention à W.Alter, elle est également majorée de 17 milliers d'euros, et ce en lien avec ces même paramètres.

Par rapport au programme 17 relatif aux titres services, il est noté une augmentation des crédits de 1,7 million d'euros due notamment à l'indexation et à la mise en concordance avec les exécutions des années antérieures.

Par ailleurs, les mouvements enregistrés sur l'A.B.41.01 du programme 18 consistent, d'une part, en un transfert de 433,5 millions d'euros vers l'enveloppe APE et, d'autre part, en une augmentation de 23,9 millions d'euros que renseignent les dernières estimations de dépenses 2022 de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Le programme 22 relatif à FOREm-Formation reprend une augmentation de 224 milliers d'euros pour les Chèques-Formation qui, selon les estimations du FOREm, vont connaître un pic d'utilisation en 2022 à cause notamment des formations pour chauffeurs poids lourds que les travailleurs doivent suivre tous les cinq ans.

De même, le dispositif d'aide à la création d'une activité d'indépendant (Airbag) qui avait dû être réalimenté lors des deux précédents ajustements budgétaires est augmenté d'un montant de 2,174 millions d'euros. Cette augmentation reflète les estimations de dépenses du FOREm pour l'année 2022.

Il est ajouté que des rencontres avec chacun des partenaires sociaux ont déjà débuté et se poursuivront début 2022 pour lancer les prémices de la réforme attendue des aides à la formation.

L'intervenante précise au sujet du programme 25 relatif aux politiques croisées dans le cadre de la formation qu'aucun montant supplémentaire n'a été demandé hormis 53 milliers d'euros pour assurer le financement de l'Office Francophone de la Formation en Alternance. Les autres mouvements budgétaires proposés sont des transferts internes.

Enfin, en ce qui concerne le programme 51, sa suppression est proposée puisque ce fonds n'est plus utilisé depuis plusieurs années et que la Cour des comptes a signalé qu'il y avait lieu de le faire.

IV. EXPOSÉS DE MME HUBERT, AUDITRICE À LA COUR DES COMPTES ET MME HANSE, AUDITRICE ADJOINTE À LA COUR DES COMPTES

Mme Hanse, Auditrice à la Cour des comptes, commence par évoquer l'AViQ, à l'exception des éléments relatifs aux allocations familiales. Elle indique que les prévisions de recettes et les estimations de dépenses reprises au budget initial de l'AViQ affichent une baisse d'environ 19% par rapport au budget ajusté de 2021. Cette diminution résulte essentiellement du nouveau schéma de comptabilisation des avances aux organismes assureurs recommandé par la Cour des comptes. Ce schéma permet en effet de ne plus accroître artificiellement le budget de l'AViQ. Son impact s'élève à -1,402 milliard d'euros en recettes et en dépenses.

Le projet de budget initial de l'AViQ fait apparaître un résultat budgétaire négatif de 48,7 millions d'euros qui s'explique principalement par un remboursement de trésorerie au profit de la Région de 43,8 millions d'euros prévu par le Gouvernement wallon. En contrepartie, l'Agence a été autorisée à dégrader son déficit budgétaire à due concurrence. Dans son calcul du solde des institutions consolidées, le Gouvernement estime toutefois que, compte tenu d'une inexécution présumée des crédits, l'impact de l'Agence sur le solde de financement s'établira à -34,1 millions d'euros.

Par ailleurs, la Cour relève que le projet de budget initial de l'AViQ a été réalisé sur la base de prévisions mensuelles de septembre du Bureau fédéral du Plan. Selon ses prévisions, le prochain dépassement de l'indice pivot devait se produire en juin. Cependant, le Bureau fédéral du Plan a revu ses prévisions début novembre et il estime désormais que le dépassement de l'indice pivot aura lieu en janvier 2022, ce qui implique une augmentation des allocations sociales en février 2022 et des salaires dans la fonction publique en mars 2022. L'impact de ce changement sur les dépenses s'élève à 85,6 millions d'euros. L'Agence devra dès lors solliciter des crédits complémentaires lors de l'ajustement budgétaire 2022.

La Cour indique également avoir constaté que certaines dépenses n'étaient pas encore reprises au budget de l'Agence. Les crédits prévus au budget initial 2022 pour faire face aux dépenses et à la crise sanitaire s'élèvent à 57,6 millions d'euros en engagement et en liquidation. La Cour relève que ces crédits n'intègrent pas les dépenses relatives à l'administration de la troisième dose de vaccin, l'estimation n'étant pas encore finalisée.

Pour la Cour, les dépenses de l'AViQ devraient toutefois être compensées par une dotation équivalente qui sera prélevée sur la provision Covid-19 prévue au budget général des dépenses de la Région.

En ce qui concerne les accords du non-marchand 2021-2024, les crédits seront inscrits au budget de l'Agence dans le cadre d'un ajustement dès qu'un accord entre les partenaires sociaux aura été conclu. Ils seront transférés au départ de la provision pour l'indexation des emplois subsidiés. Les accords du non marchand et les mesures socio-sanitaires reprises au budget général des dépenses de la Région.

Mme Hubert, Auditrice adjointe à la Cour des comptes, présente les principaux points du rapport qui concernent le budget initial 2022 du FOREm, lequel est présenté avec un solde négatif de 46 millions d'euros. En effet, la Cour relève que les dotations de fonctionnement des programmes 12 et 22 ont été réduites globalement de 46 millions

d'euros en vue de mobiliser la trésorerie de l'organisme pour réduire les besoins de financement de la Région wallonne. En contrepartie, le FOREm a reçu l'autorisation de recourir à son compte de réserve à hauteur du même montant.

Les subventions octroyées par la Région wallonne au FOREm sont en hausse de 46,4 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Les autres recettes qui sont prévues à son budget s'élèvent à 71,7 millions d'euros. Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 12 sont en baisse de 36,2 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021 de la Région. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de 45,6 millions d'euros des crédits d'engagement et de liquidation de la subvention de fonctionnement, dont 41 millions d'euros résultent de l'opération de mobilisation de la trésorerie de l'Office.

Les crédits d'engagement et de liquidation du programme 13 sont en hausse de 481,6 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021 de la Région. Cette hausse touche l'article de base « Dispositif APE », dont les crédits d'engagement et de liquidation augmentent de 486,4 millions d'euros. Ils ont été estimés sur base de la formule de calcul du nouveau dispositif APE qui entrera en vigueur au 1er janvier 2022. Cette augmentation des crédits s'explique principalement par le rapatriement des budgets concernant les réductions de cotisations sociales des APE, et des dispositifs Convention premier emploi et emploi « jeunes » non marchand. Les crédits prévus au budget initial 2022 devraient donc permettre de couvrir la fin du dispositif APE actuel et le dispositif réformé.

Toujours au sein du programme 13, la Cour note que les crédits qui sont consacrés à la mesure SESAM s'élèvent à 92,7 millions d'euros en engagement et en liquidation au budget initial 2022. Aussi, dans l'exposé particulier de Mme la Ministre, l'augmentation du crédit par rapport au budget initial 2021 se justifie par la croissance constante des dépenses qui est liée à ce dispositif depuis son entrée en vigueur. Néanmoins, la Cour constate que les crédits d'engagement et de liquidation sont, par rapport au budget ajusté 2021, en baisse de 4,9 millions d'euros.

Il est rappelé qu'au budget ajusté 2021, le FOREm a bénéficié d'un arrêté de transfert de crédits de 16,1 millions d'euros qui découlaient de la volonté du Gouvernement d'octroyer des aides complémentaires fortes afin de tempérer les conséquences inévitables de la crise sanitaire sur les employeurs et les chercheurs d'emploi durant l'année 2021 et de leur permettre de relancer leurs activités. Par rapport aux 97,6 millions d'euros de crédits qui ont été prévus au budget ajusté 2021 pour cette mesure, le FOREm prévoit une consommation de l'ordre de 78 millions d'euros, ce qui représentera une sous-consommation d'environ 20 millions d'euros à la fin 2021.

La Cour souligne par ailleurs que les crédits d'engagement et de liquidation du programme 17 sont en hausse de 2,3 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021 de la Région. Les crédits prévus au budget initial 2022 pour la mesure « Titres-services » ont été estimés afin de couvrir 12 mois de facture de titres-services émis. Cette estimation tient compte de la reprise des activités subsidiées en titres-services qui est attendue en 2022, les frais de gestion ainsi que l'indexation.

Il est rappelé à cet égard que le critère d'imputation de ces dépenses utilisé par l'Office qui est basé sur les titres-services émis ne respecte pas les critères d'imputation du droit constaté. La Cour indique cependant que le FOREm a annoncé qu'il proposera à son comité de gestion et à Mme la Ministre, dans le cadre du dernier ajustement interne de son budget, d'utiliser les soldes non consommés d'autres mesures du programme 13 afin de régulariser les dépenses non imputées à ce jour en vue de se conformer aux dispositions du décret du 15 décembre 2011 et ses arrêtés d'exécution.

Il est encore observé que les crédits d'engagement et de liquidation du programme 18 diminuent de 409,5 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Cette variation s'explique par le transfert des moyens opérés vers le dispositif APE du programme 13 à hauteur de 433,5 millions d'euros. Ce transfert est partiellement compensé par une augmentation des crédits de 24 millions d'euros issus des prévisions qui ont été établies par l'ONSS.

La Cour conclut en indiquant que les crédits d'engagement et de liquidation du programme 22 sont en hausse de 7,6 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2021. Cette hausse résulte de l'augmentation de 14 millions d'euros de la subvention de fonctionnement qui découle de l'adaptation des paramètres macroéconomiques, l'augmentation des frais de personnel et un transfert entre articles afin d'inscrire les dépenses de personnel sur l'article adéquat.

Questions et observations des membres

Mme Lekane revient sur l'observation selon laquelle le recours aux provisions ne permet pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en oeuvre des politiques publiques, et nuit, de ce fait, à la transparence du budget.

Or, l'intervenante remarque deux provisions dans le budget de Mme la Ministre et demande à la Cour si le problème de transparence les concerne également.

Réponse de la Cour des comptes

Mme Hubert indique que la remarque de la Cour concernait des provisions au niveau du Plan de relance, et donc les gros montants de provisions qui sont liés. Elles se situaient principalement au niveau de la division organique 10, dans les compétences du Ministre-Président. Les provisions évoquées par Mme Lekane n'étaient pas particulièrement visées par la Cour.

V. DISCUSSION GÉNÉRALE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

ACTION SOCIALE ET SANTÉ

1. Questions et observations des membres

Mme Vandorpe constate que la crise sanitaire demeure une thématique incontournable de ces débats budgétaires. C'est pour elle l'occasion de revenir sur l'efficacité du suivi de contacts et du centre d'appels pour lequel un marché public de plus de 25 millions d'euros a été lancé. Il est constaté que le *tracing* a été complètement dépassé durant la quatrième vague et que les informations fournies par le *call center* ont parfois posé question.

Il est à cet égard demandé si l'augmentation de 1 739 000 euros prévue dans la dotation à l'AViQ pour assurer le *tracing* vient s'ajouter aux crédits destinés au marché public précité et si la Communauté française facturera à la Région le coût du *tracing* par les services de promotion de la santé à l'école (PSE).

La commissaire s'interroge par ailleurs sur le coût de la vaccination repris dans l'exposé particulier, et plus précisément sur la recette de 527 millions d'euros prévue au budget fédéral provenant des entités fédérées pour leur contribution à l'achat des vaccins. Il est demandé si ce transfert est prévu dans un accord de coopération. De façon plus générale, l'intervenante souhaite savoir quelle est la vision globale pour la santé et le bien-être que défend Mme la Ministre et où en est la mise en place de la cellule de prospective de l'AViQ. Elle s'étonne par ailleurs de ne pas constater plus de rigueur budgétaire. Il est attendu davantage de précisions sur les postes budgétaires pour lesquels des dépenses sont revues à la baisse.

La commissaire tient cependant à saluer les financements supplémentaires visant à prolonger les mesures en faveur des services de santé mentale, d'aide aux assuétudes ou encore de soutien aux médecins coordinateurs.

Il est aussi souligné les montants considérables consacrés au secteur non-marchand pour lequel la révision de l'indexation risque de nécessiter encore un ajustement important. L'intervenante dit s'inquiéter de ce qu'il adviendra au terme de la période que couvre l'accord sectoriel.

Concernant l'aide aux personnes âgées (APA), il est demandé où en est l'évaluation du système qui était annoncée. Le fait que plus aucune facture ne devrait être reçue du Fédéral est également une source d'inquiétude.

Mme la Ministre est par ailleurs interrogée sur l'avenir des salles de consommation puisque celles-ci ne semblent pas évoquées dans le budget.

Sur l'AViQ et la baisse d'environ 19% par rapport au budget ajusté, il est demandé si les organismes assureurs ont été consultés. Il est en outre craint que cela ait un impact sur le versement aux maisons de repos et maisons de repos et de soins. Elle constate qu'il est en effet question de sommes importantes.

Enfin, la Cour a rappelé que les crédits prévus au projet de budget initial 2022 pour faire face aux dépenses de la Covid-19 n'intègrent pas les dépenses relatives à l'administration de la troisième dose de vaccin. Il est demandé des précisions sur ce point.

Mme Roberty commence par saluer les efforts du Gouvernement pour soutenir par le biais de moyens conséquents les différents secteurs touchés par la crise sanitaire.

Il est craint que la santé mentale des jeunes souffre à nouveau des dernières décisions prises par le Comité de concertation et il semble important à l'intervenante de renforcer le secteur de la santé mentale pendant la crise sanitaire. Il est demandé quels sont précisément les moyens dédicacés à cet égard.

En ce qui concerne plus particulièrement la politique de l'AViQ, il est rappelé que ses agents sont mis à rude épreuve depuis presque deux ans, et ce face à une situation inédite. Aussi, leur travail doit être salué.

En ce qui concerne plus particulièrement la dimension de genre, il est constaté que les femmes sont malheureusement parmi les premières victimes de la crise, tant sur le plan financier que dans leur vie quotidienne au domicile. Aussi, elle salue la décision de Mme la Ministre d'accroître, en plus des budgets déjà dégagés en 2020 et 2021, les moyens permettant de renforcer l'accueil des femmes victimes de violences. La demande formulée depuis quelques années par le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes de pouvoir renforcer son équipe administrative est par ailleurs rencontrée. Il est cependant demandé quelles actions seront menées en 2022 pour permettre aux femmes de faire face au contexte actuel.

L'intervenante revient ensuite sur les Assises de la première ligne de soins et sur la problématique des reports de soins. Il est à cet égard demandé à Mme la Ministre si un renforcement de la prévention santé est prévu.

Concernant l'égalité des chances, la commissaire salue les moyens additionnels visant à lutter davantage contre

toutes les formes de discrimination et plus particulièrement le soutien complémentaire accordé aux Maisons Arc-en-ciel. Il est demandé plus de précisions sur les actions qui seront menées ainsi que sur le nouveau Plan interfédéral de lutte contre l'homophobie.

Sur la question de l'accueil des gens du voyage, l'intervenante se réjouit des moyens supplémentaires inscrits dans le budget 2022 et pose la question de leur répartition géographique.

En ce qui concerne le secteur non-marchand, elle se félicite des moyens importants que le Gouvernement dégage dans le cadre de l'accord sectoriel avec 260 millions récurrents d'ici la fin de législature.

Enfin, il est demandé si une sensibilisation du public et des employeurs sur la perception du handicap est envisagée par le Gouvernement et si l'accessibilité des lieux publics pour cette catégorie de personnes sera prochainement renforcée.

Mme Lekane constate que la quatrième vague est venue dégrader une situation qui était déjà presque intenable dans le secteur des soins de santé. Les vagues successives de contamination ont aggravé les conditions de travail des soignants sans que le vaccin ne puisse constituer une solution suffisante.

Les autres éléments qui sont complémentaires à la vaccination connaissent actuellement des difficultés, que ce soit le dépistage, le suivi de contacts ou l'organisation de la première ligne de soins en général.

Il est demandé si les moyens prévus dans le budget 2022 seront suffisants pour rendre efficace les mécanismes de suivi de contact. Il est relevé que 24,5 millions d'euros sont prévus pour un nouveau marché public de centres d'appels. Il est demandé des précisions sur ce point.

La commissaire relève par ailleurs les difficultés du suivi de contacts dans les écoles et se réjouit que l'AViQ ait repris cette tâche au service PSE. Elle souhaite néanmoins savoir si les crédits prévus seront suffisants pour accomplir cela dans de bonnes conditions.

En ce qui concerne la première ligne de soins, il est demandé si une aide administrative est prévue pour répondre à la surcharge de travail liée aux nombreux patients qui demandent à se faire tester. L'intervenante ne voit rien de prévu à cet égard dans le budget.

En matière de santé mentale, il est remarqué une enveloppe de 12,138 millions d'euros pour permettre la prolongation en 2022 des contrats des psychologues recrutés au début de la pandémie. Il est demandé si des engagements supplémentaires ne devraient pas également être prévus et si les 2,4 millions d'euros visant à pérenniser les équipes mobiles concernent bien les Soins psychiatriques à domicile (SPAD) en maisons de repos et de soins.

Mme Laffut évoque le Plan de relance et les 234 millions d'euros inscrits en crédits d'engagement. Elle souhaite connaître la répartition qui sera opérée au sein des compétences de Mme la Ministre.

Il est par ailleurs demandé si d'autres mesures que celles prévues dans le Plan de relance sont attendues, telles que des appels à projets, par exemple.

La commissaire constate en outre une diminution de l'allocation dite « activation » et demande des précisions à ce sujet.

Mme Sobry souhaite savoir comment Mme la Ministre a réussi à coupler urgence et relance pour les secteurs de la santé, du handicap et de l'action sociale, lesquels ont beaucoup souffert durant la crise.

Par ailleurs, il est demandé quelles sont les mesures Covid-19 qui s'éteindront en 2022 et à l'inverse, lesquelles seront prolongées.

M. Heyvaert souhaite connaître le coût de la vaccination et de quelle manière il se retrouve au budget sachant qu'il pourrait y avoir une quatrième dose administrée l'automne prochain.

Par rapport à la santé mentale et au soutien annoncé pour 2022, il est demandé si cela se fera en concertation avec le Fédéral.

Mme la Ministre est également interrogée sur l'organisation des Assises de la première ligne de soins. L'intervenant est d'avis qu'à l'aune de la crise sanitaire et du réchauffement climatique, il est nécessaire de réinvestir dans la promotion et la prévention de la santé.

Concernant la lutte contre le sans-abrisme, il est relevé d'importants moyens supplémentaires notamment destinés à la mise en place de l'Observatoire du sans-abrisme.

Par rapport à la politique des aînés, le commissaire souhaite en savoir plus sur la future réforme des maisons de repos et le calendrier envisagé. De même, pour la politique des personnes porteuses d'un handicap et le *handistreaming*.

Enfin, il est rappelé qu'un Plan de lutte contre la fracture numérique et la lutte contre l'illectronisme avait été évoqué par Mme la Ministre et M. le Ministre Borsus. Il est demandé quel est l'état d'avancement de ce projet.

M. Disabato tient pour sa part à saluer les mesures prises en matière de droits des femmes ainsi que celles relatives à l'égalité des chances ou encore à l'accueil des gens du voyage.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre commence par évoquer la crise sanitaire et les aléas du dépistage et rappelle, chiffres à l'appui, que la vaccination est l'arme la plus puissante contre l'épidémie de la Covid-19. Elle doit cependant être combinée à d'autres outils.

Concernant donc les financements et la vision en termes de santé publique, il s'agit de tirer les enseignements du début de la crise en finançant et en organisant structurellement la première ligne de soins.

Elle rappelle que la crise sanitaire a rendu impossible le lancement des Assises de la première ligne de soins prévues en février 2020. Cependant, l'exercice de la gestion de crise a permis de mettre en place des dispositifs au fur et à mesure, notamment en termes d'encadrement.

Jamais autant de moyens n'ont été dégagés dans le secteur de la santé en Wallonie. Ce sont en effet 260 millions d'euros qui ont fait l'objet d'un accord au niveau des organisations syndicales et patronales. L'administration a été fortement renforcée afin de lui permettre de faire face et d'assumer ses responsabilités de service public. Des places supplémentaires ont été ouvertes dans le secteur du handicap, dans le secteur des personnes âgées, mais aussi les soins à domicile. Il existe un équilibre à trouver entre la gestion de crise et les moyens nécessaires pour gérer la crise. Aussi, Mme la Ministre insiste sur le fait qu'elle privilégie toujours les mesures structurelles ou mesures ponctuelles.

Le coût du suivi de contacts est estimé à 25 millions d'euros, auxquels il faut ajouter les moyens dédicacés pour renforcer la cellule des maladies infectieuses et les renforts en personnel de l'AViQ. Il s'agira à l'avenir de gérer non seulement les maladies à déclaration obligatoire mais également les situations aïgues. Ces moyens vont permettre de mieux asseoir le service public dans ses responsabilités.

Pour ce qui concerne le coût de la vaccination, un partage 80% pour le Fédéral et 20% pour les entités fédérées avait été établi pour les deux premières doses sur base d'un protocole d'accord avec un prix de la vaccination qui s'élevait à 91,67 euros par personne vaccinée en centre de vaccination et 42,55 euros au sein des collectivités. La clôture des comptes du Fédéral est attendue pour le 31 décembre. Pour la 3e dose, les négociations sont en cours en Conférence Interministérielle Santé (CIM Santé).

Dans la mesure où ce sont les services PSE qui sont en principe compétents pour le suivi de contacts dans les écoles et qu'ils relèvent de la Communauté française, c'est cette dernière qui, suite à une convention établie avec l'Office de la naissan ce et de l'enfance (ONE), remboursera la Région wallonne.

Sur les indicateurs de santé, il est indiqué qu'ils sont dans la Déclaration de politique régionale 2019-2024. Un groupe de travail interfédéral va se mettre en place.

Sur l'évaluation de l'Aide aux personnes âgées (APA), une évaluation a été demandée à l'AViQ par Mme la Ministre. Elle doit être rendue pour la fin 2022.

Sur les salles de consommation, il est précisé que des moyens dédiés sont prévus au sein du budget de l'AViQ. Le point qui concerne la base légale doit être abordé à la Conférence interministérielle Drogues qui devrait avoir lieu prochainement.

Mme la Ministre reconnaît que la situation s'est dégradée en matière de dépistage et de suivi de contacts mais le système mis en place demeure actuellement la meilleure solution, même s'il reste perfectible. Afin de prêter main forte aux services PSE pour le suivi de contacts à l'école, les équipes sont passées de 240 à 340 équivalents temps plein en un mois. Les services PSE sont chargés de la notification des cas index pour identifier les contacts à haut risque. Il leur revient donc d'appeler les contacts à haut risque identifiés pour la mise en quarantaine et le dépistage. Ils sont aussi notamment responsables de la prise de contact avec les directions pour faire le suivi du nombre de cas dans l'école et la classe. L'intervenante revient par ailleurs plus en détail sur la procédure suivie dans les écoles.

Concernant le Plan de relance et les questions posées par Mme Laffut, il est indiqué que les informations demandées seront fournies aux services du Greffe et jointes au rapport.

Sur la quatrième dose, l'intervenante indique qu'il est encore trop tôt pour se prononcer. Selon les scientifiques, il est possible que trois doses constituent le schéma idéal de vaccination comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres vaccins. Il est cependant relevé l'existence d'une provision de 100 millions d'euros pouvant servir à la vaccination et la perspective éventuelle d'une quatrième dose.

Pour ce qui concerne la problématique du genre, il existe des stratégies concertées « Covid » qui permettent de partir des besoins de la population et des pratiques actuelles des professionnels de terrain pour essayer de renforcer l'action collective. Des budgets sont dégagés sur base de ces conclusions pour faire évoluer les pratiques en matière de prévention, de réduction des impacts négatifs de la crise sur les déterminants de santé, tout en limitant la résurgence de l'épidémie. Ces stratégies concertées garantissent que les priorités d'action soient identifiées par les publics concernés, assurent une cohérence des efforts entre l'analyse des besoins et la planification opérationnelle et permettraient de renforcer un réseau d'acteurs intersectoriels rapidement actionnables en temps de crise sanitaire. Enfin, le renfort de la prévention des maladies infectieuses est un axe majeur du Plan wallon de promotion de la santé.

Il est ajouté que des appels à projets ont été lancés. Le premier pour la mise en place d'un soutien à la promotion de la vaccination et la promotion du bien-être global. Il y a eu 300 000 euros répartis sur 12 projets financés entre 9 289 euros et quasi 25 000 euros. En octobre de cette année, un second appel à projets a été lancé sur base de la

stratégie d'action définie grâce aux diagnostics territoriaux et en concertation intersectorielle. Il y a eu 21 projets financés et 740 000 euros qui ont été dégagés. Un comité général et transversal, qui réunit l'AViQ, le SPW Intérieur et Action sociale, les membres coordinateurs impliqués dans les stratégies concertées, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, les représentants des relais sociaux et mon cabinet s'est déjà réuni afin de valider la méthode et le calendrier de travail de 2022.

Pour ce qui concerne la santé mentale, les 178 équivalents temps plein se voient pérennisés. Il est rappelé qu'un lit sur quatre en Belgique est occupé par des personnes pour des problèmes de santé mentale. Il est donc nécessaire d'agir en amont pour essayer de détecter au plus vite les problèmes et les désamorcer.

Quant à l'articulation des moyens entre le Fédéral et la Région, un plan global a été mis en place pour éviter un possible double financement.

Pour ce qui concerne l'évaluation de l'APA, Mme la Ministre évoque quatre analyses. La première mesurant l'impact du vieillissement sur le régime APA, la deuxième visant à étudier l'impact budgétaire d'une hausse des plafonds de revenus actuels, la troisième mesurant l'impact budgétaire de la combinaison de l'individualisation des revenus et de la modification des plafonds et enfin la quatrième visant à dresser le profil des bénéficiaires et à déterminer l'efficacité de l'action en cours.

Sur la diminution des recettes et des dépenses de code 8 de l'Agence, la recommandation de la Cour des comptes a été suivie sans conséquence pour les organismes assureurs et hormis un changement de mode de comptabilisation au sein du budget de l'Agence.

Toutes les entités du pays travaillent actuellement sur un plan interfédéral de lutte contre le racisme. Il est indiqué que la Wallonie a dégagé plus de 750 000 euros en 2021 pour soutenir les opérateurs de terrain et qu'en 2022, un volet spécifique « Lutte contre le racisme » va être intégré à l'appel à projets « Initiatives locales d'intégration » qui vient d'être diffusé.

Mme la Ministre répond également que le renforcement des soins psychiatriques à domicile (SPAD) n'est pas possible techniquement car les équipes sont déjà doublées et donc augmenter plus encore les ETP ne permettrait pas un meilleur suivi. Par ailleurs, d'autres renforcements sont réalisés dans les équipes mobiles adultes et enfants via le SPF et les psychologues de première ligne.

Sur la perception du handicap, l'intervenante affirme que la sensibilisation, l'information et la déconstruction des clichés et des préjugés sont toujours de mise, même si elle reconnaît que les mentalités changent. La dimension du handicap doit davantage être prise en compte dans l'ensemble des politiques wallonnes.

En ce qui concerne plus particulièrement le *handistreaming*, Mme la Ministre a été chargée de solliciter l'avis de la Commission wallonne des personnes handicapées et du Comité de Branche AViQ à ce propos. Elle espère les présenter d'ici la fin de l'année.

Parmi les mesures qui se voient prolongées, il y a les équipes mobiles, les psychologues, les réseaux hospitaliers, les médecins référents, les médecins coordinateurs, les stocks d'équipement de protection, la pérennisation du personnel recruté à l'Agence.

Parmi les mesures qui s'éteignent avec le budget 2021, Mme la Ministre cite le transfert Wallonie Santé pour le soutien aux structures en difficulté financière puisqu'il existe toujours des moyens disponibles au sein de Wallonie Santé, s'il y avait de nouvelles demandes.

Pour les Assises de la première ligne de soins, elles ont été mises entre parenthèses vu la conjoncture actuelle. Aucun travail de qualité ne pourra se faire tant que la crise ne sera pas passée. L'intervenante espère néanmoins aboutir sur ce dossier avant la fin de la législature.

Dans le cadre du plan Accessibilité, soutenu par un travail en inter-cabinet wallon, l'accessibilité numérique et la lutte contre ces fractures font aussi l'objet d'un axe de travail avec une attention particulière à l'accessibilité des contenus et des sites web des autorités publiques et administrations.

Sur les gens du voyage, cinq villes et communes ont été sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets pour une aide exceptionnelle en infrastructures. Ce sont Amay, Bastogne, Mons, Charleroi et Sambreville. C'est un appel à projets d'une enveloppe de 5 millions d'euros pour l'acquisition de terrains, l'extension d'un terrain existant, l'aménagement d'un terrain ou l'équipement d'un terrain.

En matière d'égalité des chances et de droits des femmes, 61 000 euros vont être consacrés à partir de 2022 afin d'essayer d'améliorer l'efficacité du test genre.

Au vu de l'impact sur la crise sanitaire sur les violences faites aux femmes, Mme la Ministre constate que les budgets continuent à augmenter de manière constante. Depuis le début de la législature, le budget visant à renforcer le soutien structurel aux services ambulatoires spécialisés dans la prise en charge des victimes de violences et des auteurs de violences a été triplé. Dans le cadre du budget 2022, près de 2 millions d'euros vont être consacrés à cette politique en vue du refinancement pérenne des treize opérateurs agréés, de cinq en voie de l'être et de trois nouveaux. Des places supplémentaires ont par ailleurs été ouvertes.

Il est par ailleurs signalé qu'à partir de 2022, ce sont 780 000 euros qui seront dégagés chaque année pour la création de guichets et de services spécialisés dans l'accompagnement des familles monoparentales via les centres de ser-

vice social. Il y a 26 services qui sont agréés en Wallonie. C'est un nouveau dispositif qui permettra un accès direct à une information et à un accompagnement utiles à ces familles qui, majoritairement, ont une femme à leur tête.

De même, les centres de planning vont être renforcés dans leurs missions dédiées à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans les écoles et dans l'extrascolaire. Le Gouvernement va en effet dégager 1,230 million d'euros annuellement à partir de 2022 dans le cadre du Plan de relance et dans l'objectif de généralisation de l'Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (Evras).

L'intervenante répond à Mme Vandorpe que l'augmentation de 1,739 million d'euros s'ajoute bel et bien aux crédits destinés au marché public Covid-19.

Il est également confirmé que la Cellule de prospective est active et a d'ailleurs participé aux réflexions et analyses relatives à l'aide aux personnes âgées.

Pour ce qui concerne l'accord non-marchand, il restera d'application jusque fin 2024, c'est-à-dire sept mois après la fin de la législature.

Concernant les APA, Mme la Ministre salue la réforme qui est à ce stade proposée par la ministre fédérale des Pensions mais elle souligne qu'il n'y a encore aucun accord au sein du Gouvernement sur la question.

Sur les aides administratives aux médecins généralistes, il est précisé que ce sont bien ces derniers qui ont souhaité diminuer le nombre de tests afin de diminuer la charge qui pesait sur eux. C'est un des exemples des mesures qui ont été prises pour faciliter et diminuer la pression administrative.

Enfin, concernant les Maisons arc-en-ciel, il est rappelé que la Wallonie est une zone de liberté pour les personnes LGBTQI+. Dès 2021, le Gouvernement a voulu marquer cette volonté par des moyens supplémentaires et la mise en place d'un site pour les personnes transgenres. En 2022, les efforts sont poursuivis avec 270 000 euros supplémentaires en crédits d'engagements et de liquidations.

Un large travail de concertation a été entamé avec les associations afin de voir comment lever les freins qui peuvent exister au niveau des services de l'État civil, des communes ou d'autres difficultés auxquelles ces personnes peuvent être confrontées.

EMPLOI ET FORMATION

1. Questions et observations des membres

Mme Laffut souhaiterait avoir une explication sur les primes et compléments qui passent de 5 millions d'euros à 326 000 euros. Elle constate que la diminution de ce montant tend à s'accélérer depuis le précédent budget.

Mme Greoli demande quelles sont les lignes de force dans le budget 2022 qui préfigurent les politiques de l'emploi inscrites dans le Plan de relance. Elle remarque que 150 millions d'euros d'économies récurrentes sont annoncées et il est demandé quelle part de cette somme est dévolue à Mme la Ministre.

L'intervenante s'étonne par ailleurs du nombre important de cavaliers budgétaires et elle s'attarde plus particulièrement sur les articles 224, 228 et 229 qui portent sur les mesures Tremplin 24+, les agences locales pour l'emploi (ALE) et la remise au travail au travers des plans de reconstruction. Il est demandé quelle est la raison d'être de ces articles.

Concernant les APE, il est constaté le maintien d'un seul article de base alors que celui-ci aurait pu être réparti sur quatre autres sous-catégories pourtant jugées essentielles par Mme la Ministre, à savoir le non marchand, les APE publiques ou encore l'enseignement. Il est demandé des explications.

Par ailleurs, si Mme la Ministre a indiqué que la réforme APE serait neutre pour les bénéficiaires, le Ministre du Budget de la Communauté française a estimé essentiel d'inscrire un montant de 10 millions d'euros pour permettre de couvrir la différence entre le subside actuel et le subside des réductions de cotisations sociales relatives à Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE).

Dans son exposé général, Mme la Ministre a par ailleurs mis en exergue le fait que, dans le cadre des titres-services, l'indexation serait couverte à 100%. Il est cependant demandé quel est le montant de l'indexation et quel est le pourcentage d'indexation prévu au budget 2022 pour l'évolution de la dotation ou du subside APE.

Il est par ailleurs constaté l'inexistence de crdits destinés à des appels à projets pour les APE. Il est demandé ce que cela signifie.

Concernant la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, ce sont plus de 4 millions d'euros qui sont prévus pour du développement informatique au FOREm. Il est demandé à quoi est exactement destinée cette somme.

Toujours dans le budget du FOREm, la commissaire n'a trouvé aucun montant pour les plans de formation des équipes en vue de la mise en oeuvre de la réforme.

En ce qui concerne l'économie sociale, seul le secteur marchand a été évoqué par Mme la Ministre et l'intervenante souhaite savoir s'il existe d'autres augmentations dans le budget et où se situent les postes relatifs aux investissements

plus importants.

Sur la formation professionnelle, il est demandé quel sera le rythme des réformes annoncées et comment cela se trouve inscrit dans la projection budgétaire.

M. Sahli se réjouit que le Plan de relance consacre une part importante de ses moyens pour renforcer la politique sociale et d'emploi en lien avec la transition environnementale de la manière la plus juste et la plus inclusive possible. A cet égard, il souhaite connaître la répartition des moyens prévus en matière d'emploi et de formation pour 2022 ainsi que les projets qui seront lancés.

Il est encore salué l'augmentation de 485 millions d'euros en matière d'APE qui va notamment permettre de stabiliser les emplois dans ce secteur. Le commissaire souhaie en outre mettre en avant l'augmentation des crédits destinés au dispositif SESAM, le maintien des moyens en matière d'économie sociale ou encore la prolongation du soutien aux centres d'Insertion Socio-professionnelle (CISP) et aux titres-services.

Il est constaté que les ambitions en matière d'emploi et de formation sont fortes et qu'en matière d'alternance, une réforme est en cours et prévue dans le Plan de relance.

Aussi, il est demandé des précisions sur la répartition de ce budget pour atteindre les objectifs annoncés et sur les actions qui seront mises en place en 2022.

Mme Lekane souhaite avoir plus d'informations sur le renforcement des conseillers du FOREm et sur leur plan de formation en prévision de la réforme qui vient d'être votée et qui entrera en application le 1er janvier 2022.

M. Disabato tient à contextualiser ce budget et rappelle que la situation économique est malgré tout meilleure qu'il y a un an, même s'il reste de nombreuses inconnues. Aussi, il s'avère nécessaire de gérer la situation sérieusement, raison pour laquelle un Plan de relance de 234 millions d'euros a été mis en place.

A cet égard, il est demandé quelles sont les priorités de Mme la Ministre à travers ce plan et par rapport aux moyens qui lui sont dévolus dans les matières de la formation et de l'emploi.

Par ailleurs, les accords du non-marchand constituent aussi un élément significatif de ce budget et il est relevé une série d'éléments tels que la revalorisation salariale ou encore la question des normes.

Le million d'euros destiné aux collations saines constitue également un projet intéressant tant du point de vue de la santé que de l'égalité.

Le commissaire salue par ailleurs l'exhausitivité et la précision de la note de genre jointe au bugdet de Mme la Ministre.

Il est également souligné le montant de 10 millions d'euros octroyés au FOREm pour le permis de conduite dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté. L'emploi reste en effet un des vecteurs d'intégration les plus forts.

Le commissaire épingle ensuite la subvention pour le congé éducation payé et l'augmentation de 24,69%. Il se réjouit que cette mesure ait permis à certaines aides-soignantes de se former comme infirmière et il estime que ce dispositif pourrait également être accessible aux travailleurs du non-marchand. Toujours en termes de formation, il est souligné la subvention en vue de l'aide à la création d'une activité d'indépendant (AIRBAG) qui connaît une augmentation de 46,88% du budget.

Il est également remarqué l'augmentation des crédits dédiés à l'Office francophone de la Formation en alternance (OFFA) et il est demandé où en est le projet de plateforme de correspondance des offres et des demandes.

L'intervenant se réjouit enfin de l'augmentation de plus de 9% du budget dispositif « Entreprises d'insertion », démontrant ainsi le succès de la réinsertion des personnes éloignées du marché de l'emploi. Il en va de même de l'augmentation de 8% du budget dispositif « IDESS ».

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre commence par citer les différentes mesures prises dans le cadre des plans de relance pour la formation et l'orientation, à savoir :

- 20 millions d'euros pour l'alternance et la formation en milieu de travail;
- 60 millions d'euros pour les équipements collectifs de formation dans des centres de formation;
- 37 millions d'euros pour le parcours de renforcement des compétences;
- 26 millions d'euros pour la promotion des STEM (filières sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques) et la lutte contre les métiers en pénurie;
- 10 millions d'euros pour la certification et la validation des compétences;
- 8 millions d'euros pour l'orientation tout au long de la vie;
- et une série de moyens destinés à l'investissement dans les équipements et les infrastructures de formation pour environ 210 millions d'euros.

L’intervenante soutient que les entreprises attendent aujourd’hui de pouvoir investir davantage en Wallonie et réclament des centres de formation spécifiques dans le secteur des biotechs, comme à Soignies ou à Liège.

Pour ce qui concerne les principales orientations en matière d'emploi, Mme la Ministre indique qu’elles concernent principalement l'accès à l'emploi pour tous et notamment les publics chômeurs longue durée, mais aussi les métiers en pénurie. Elle précise que des dizaines d’autres mesures existent dans le cadre du Plan de relance, lesquelles seront communiquées aux commissaires.

Sur la question du calendrier des réformes, il est indiqué que les discussions sur la formation en alternance sont en cours entre les ministres-présidents des différentes Régions. En ce qui concerne la formation en milieu de travail, le dispositif de formation alterné des demandeurs d'emploi à court terme est actuellement adapté avec des cavaliers budgétaires, mais ils seront traduits en texte réglementaire en 2022. Quant à la réforme de la certification professionnelle, elle devrait démarrer au 1er semestre 2022.

Sur la question du seul article de base relatif aux APE, il est expliqué que s’agissant d’une subvention unique, il n'est plus nécessaire d'en avoir plusieurs. Il est précisé à ce sujet qu’il y a actuellement 43 projets dont Mme la Ministre fournira la liste aux membres.

S’agissant de la plateforme de correspondance entre les offres et les demandes, il est répondu que le cahier des charges est finalisé. Le conseil d'administration de l'OFFA devrait l’approuver au conseil d’administration du 15 décembre 2021 et l’attribution du marché est prévue en mars 2022. La réalisation devrait donc se faire sous cette législature. C’est ce qui explique que les crédits de liquidation sont supérieurs aux crédits d’engagement.

En ce qui concerne les économies réalisées, elles ont essentiellement trait aux gardes d’enfants, les CISP et l’abandon de la majoration de la mesure Tremplin 24+.

La diminution de crédits pour la mesure « garde d’enfants » de 3 371 000 euros reflète le besoin véritable du FOREm pour la prise en charge de cette mesure en 2022. Pour le moment, les montants qui étaient prévus en 2019 ne sont pas entièrement nécessaires.

Pour ce qui concerne les CISP, ce sont 467 000 euros qui sont déduits du budget suite à une réévaluation des besoins sur la base de l'utilisation des crédits des années précédentes.

S’agissant des principaux enjeux en matière de formation professionnelle, le travail effectué avec les secteurs professionnels pour identifier les besoins de formation va être poursuivi. La modularisation des formations et l'entrée en formation des demandeurs d'emploi constituent également de grands enjeux.

La formation en milieu de travail devra par ailleurs être améliorée car elle est en deçà des demandes au niveau européen et il faut convaincre les entreprises sur l'intérêt de former davantage et de travailler sur la formation continue des travailleurs.

Il conviendra également de travailler sur des parcours de renforcement de compétences. En effet, certains chercheurs d'emploi n'ont pas toujours les prérequis nécessaires pour s'inscrire dans une formation. Ils sont alors orientés vers des centres des services d'insertion socioprofessionnelle mais peu poursuivent par la suite une formation plus qualifiante.

Concernant la certification professionnelle, seule la Fédération Wallonie-Bruxelles a la compétence pour délivrer des diplômes. Dès lors, les citoyens qui développent des compétences en suivant une formation dans un CISP, au FOREm ou à l’IFAPME ne peuvent pas obtenir une certification reconnue. Il existe deux projets pilotes qui ont été menés en 2019 et en 2021 pour analyser les conditions dans lesquelles il est possible de proposer une certification professionnelle délivrée par la Wallonie. Les conclusions sont probantes et les outils nécessaires vont être mis en place pour donner une reconnaissance officielle aux compétences acquises en formation à travers le certificat de compétences professionnelles.

La Déclaration de politique régionale 2019-2024 prévoit d’organiser les États généraux de la formation en alternance afin de réfléchir aux améliorations à apporter à la filière et faire de l’alternance une filière d’excellence en Wallonie. Les discussions entre les ministres-présidents de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie se sont accélérées ces dernières semaines pour essayer de définir une méthodologie de travail commune. Une note méthodologique a été approuvée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 14 octobre 2021. Il s’agit, d’une part ,de réaliser un état des lieux transversal de l’enseignement qualifiant et de la formation professionnelle et, d’autre part, de mettre en oeuvre les projets du Plan de relance de la Wallonie et du Pacte pour un enseignement d’excellence dans le but d’apporter une réponse rapide aux problématiques, tant des apprenants que des opérateurs et des entreprises.

Concernant la réforme des aides à l'emploi, il n’y a actuellement pas de consensus des membres du Groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW). Celle relative aux aides à la formation est cours de discussion.

Pour le dossier des titres-services, le budget complémentaire de 1,708 millions d'euros s'explique par une diminution des demandes du FOREm de 8,296 millions d'euros par rapport au budget initial 2021, et par une augmentation de 10 millions d'euros liés à l'évolution des paramètres macroéconomiques. Le FOREm a réestimé ses besoins sur base du nombre de titres-services utilisés les dernières années.

En 2020, 25,408 millions de titres-services ont été émis, 918 entreprises sont agréées en Wallonie et 292 531 utilisa-

teurs pour 46 524 travailleurs actifs. À l'initial 2022, le budget est de 475,576 millions d'euros.

Le budget structurel de l'économie sociale en Wallonie a augmenté de manière significative. Il est passé de 22 millions d'euros à 31,285 millions d'euros en 2022. Cela représente sept projets dans le cadre du Plan de relance.

En matière de subvention facultative, il est indiqué que le nombre de projets pilotes soutenus a aussi augmenté significativement. En 2021, la Direction de l'économie sociale du SPW EER a introduit 72 dossiers de subventions non structurelles. Parallèlement, un appel à projets a été organisé pour soutenir des sociétés coopératives et immobilières sociales dans l'acquisition de logements privatifs en Wallonie à destination des femmes victimes de violences conjugales. Quinze dossiers ont été approuvés et devraient permettre de dégager plus d'une trentaine de places supplémentaires, soit 102 au total.

Si on prend les chiffres clefs de l'économie sociale dans les entreprises d'insertion, le budget de 2022 s'élève à 13,7 millions d'euros, avec 99 entreprises d'insertion qui sont actives et qui permettent la subvention de 4 572 travailleurs.

Pour ce qui concerne les Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS), le budget atteint 4,5 millions d'euros en 2022. Soixante-neuf IDESS sont actives et huit nouvelles demandes d'agrément sont arrivées en 2021. Cela signifie que 343 équivalents temps pleins sont subventionnés grâce à ce budget.

Le budget alloué au FOREm pour lui permettre de continuer le développement des applications informatiques vise essentiellelement l'accompagnement des chômeurs, la gestion des offres d'emploi ou les solutions de *matching*. Les développements informatiques porteront également sur les dispositifs APE et titres-services, la gestion du processus d'achat du FOREm ou le nouvel outil comptable et financier.

Mme la Ministre détaille ensuite le calendrier des mesures de mise en oeuvre de la réforme de l'accompagnement des demandeurs d'emploi et souligne qu'il s'agit d'un travail colossal.

L'intervenante en vient ensuite à l'article de base du programme 13 consacré aux APE. Celui-ci se décompose comme suit :

– 14,4 millions d'euros pour solder l'ancien dispositif APE;

– 15 millions d'euros qui proviennent de l'évolution des paramètres macroéconomiques;

– 3,684 millions d'euros qui proviennent du transfert depuis d'autres secteurs ministériels;

– une augmentation de 18,863 millions d'euros due à l'intégration des dispositifs Convention premier emploi et jeunes non-marchand;

– 433,523 millions d'euros transférés depuis les crédits ONSS puisque le nouveau dispositif prévoit la fin du recours aux réductions de cotisations sociales pour les personnes rémunérées via les APE.

Il est encore précisé qu'au 31 juillet 2021, ce sont 107 895 points qui ont été octroyés dans le secteur non-marchand auprès de 3 182 employeurs et 100 991 points dans le secteur des pouvoirs locaux auprès de 629 employeurs. La Convention Enseignement prévoit en outre l'octroi de 17 940 points au profit de ce secteur en 2021.

Depuis l'entame des travaux relatifs à la réforme des APE, l'atteinte de l'objectif de neutralité budgétaire macro a été confirmée sans exception lors de chaque mise à jour des données et de chaque nouvelle estimation. La neutralité budgétaire micro a également été confirmée, dès lors que les ajustements nécessaires ont été apportés à la formule de calcul, afin de tenir compte des situations particulières rencontrées. En d'autres termes, la réforme permettra à chaque employeur APE de bénéficier d'une subvention sensiblement similaire à ce dont il aurait bénéficié, ce qui était l'objectif poursuivi par la réforme.

En l'absence de réforme, les emplois ne sont pas mis en danger et seront même pérennisés, ce qui permettra également le maintien des activités subventionnées.

Enfin, l'intervenante tient à souligner que les cavaliers budgétaires liés au Plan de relance sont non récurrents et sont voués à disparaître à la fin du Plan de relance.

Plus spécifiquement, pour l'article 224 qui concerne le Tremplin 24 mois et plus, la base légale sera intégrée dans la réforme des aides à l'emploi.

L'article 228 qui concerne le projet de Territoire zéro chômeur de longue durée vient créer un instrument juridique pour liquider les subventions.

Pour l'article 229, il s'agit d'une base légale pour octroyer les primes à la reconstruction.

LES RECETTES

Il n'y a aucune question ou observation de la part des membres.

LES DÉPENSES

1. Questions et observations des membres

Article 121 (Santé et Action sociale)

Mme Vandorpe se demande quel est encore la raison d'être de cet article.

Article 218 (Emploi et formation)

M. Disabato indique que cet article concerne les structures d'autocréation d'emploi (SAACE) et demande où en est la réforme et quand le financement forfaitaire sera d'application. Il souhaite en outre savoir ce qui est prévu comme financement entre le moment où le guide des dépenses éligibles sera suspendu et celui où la logique de forfait sera d'application et si ces budgets pourraient être transférés à la SOWALFIN.

Enfin, Mme la Ministre est interrogée sur le traitement des subventions SAACE relatives au soutien à l'entrepreneuriat féminin.

Article 223 (Emploi et formation)

Amendements n^{os} 1 à 4 (Doc. 728 (2021-2022) N°5) déposés par M. Sahli, Mme Sobry et M. Disabato

M. Sahli indique l'amendement n°1 proposé vise à limiter l'octroi de la subvention complémentaire de 100 euros pour les travailleurs nouvellement engagés à partir du premier janvier 2022, et ce afin d'inciter à de nouveaux engagements et de valoriser l'emploi.

L'amendement n°2 est purement technique et vise à permettre la suppression du fonds budgétaire en matière d'emploi qui est inutilisé.

L'amendement n°3 vise le projet « Coup de boost » tandis que l'amendement n°4 vise à permettre la poursuite du cavalier du décret budgétaire de l'ajustement 2021 destiné aux artistes en l'élargissant au public des techniciens des secteurs culturels et artistiques.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond que, par rapport à l'article 121 du projet de décret relatif au budget général des dépenses pouyr l'année 2022, pour l'hôpital MontLégia, le dossier est fini, mais ce n'est pas le cas du Grand Hôpital de Charleroi. Cet article a donc toujours son utilité.

Pour ce qui concerne les SAACE, qui sont soumises à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 avril 2019 relatif aux dépenses éligibles dans le cadre des subventions octroyées dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle, l'article 218 suspend l'application de cet arrêté, car les SAACE vont entrer dans la réforme du paysage de l'animation économique définie par la Société wallonne de financement et de garantie des PME (SOWALFIN), suite à la réforme des outils économiques, et passer à une logique de financement au forfait.

Les SAACE justifieront leurs dépenses en présentant des livrables délivrés aux porteurs de projets, par exemple, sur base d'un diagnostic du projet. Les livrables seront vérifiées systématiquement en termes de complétude et de qualité. Cette modification de logique de financement va avoir des impacts en 2022 puisque les SAACE vont entrer dans une phase de test. Les dépenses éligibles seront donc prévues dans les arrêtés de subventionnement.

La réforme des SAACE devrait être présentée au Gouvernement wallon début 2022 en intégrant cette logique de financement par forfait, lequel sera par ailleurs appliqué à tous les opérateurs d'animation économique.

DIVISION ORGANIQUE 17 – ACTION SOCIALE ET SANTE

Programme 11 – Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire

1. Questions et observations des membres

À l'A.B.01.01, **Mme Lekane** lit qu'une seconde tranche de 50 millions d'euros est prévue pour les accords du non-marchand. Il est demandé des précisions sur la répartition de ces crédits, notamment par rapport aux maisons de repos et maisons de repos et de soins.

M. Heyvaert constate que l'A.B.12.01 reprend un montant de 395 milliers d'euros pour faire des études dans le cadre de la crise sanitaire. Il est demandé de quel type d'études il s'agit.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre commence par indiquer à M. Heyvaert qu'il s'agit d'une réserve et qu'il n'y a pas d'étude à proprement parler.

Pour les accords du non-marchand, ce sont 260 millions d'euros qui ont donc été dégagés avec comme objectifs prioritaires : la revalorisation salariale, l'amélioration des conditions de travail et de fin de carrière, ainsi que l'Institut de classification des fonctions (IFIC) à 100% au 1er juillet 2022.

Le coût de la revalorisation est estimé à 110 millions d'euros sur un montant total de 260 millions pour les maisons de repos, maisons de repos et de soins, maisons de soins psychiatriques, initiatives d'habitation protégée et les centres de revalidation fonctionnelle pour lesquels cette méthode s'avère appropriée.

Même si la répartition se ventile sur la période 2021-2024, les travaux en cours sur le non-marchand, et particulièrement la mise en oeuvre de l'IFIC au 1er juillet, vont permettre d'affecter les moyens réservés pour l'année 2022.

Parmi les exemples de mesures touchant le secteur des maisons de repos, Mme la Ministre cite l'affectation de tous les moyens obtenus dans le cadre de l'accord non-marchand 2021-2024 à la création d'emplois, à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et à la moins grande pénibilité de la profession. L'objectif du Gouvernement était d'agir sur trois niveaux : la revalorisation salariale, l'amélioration des conditions de travail et la fin de carrière. Ce sont finalement les partenaires sociaux qui ont déterminé les choix prioritaires et la clé de répartition. Le Gouvernement dans son ensemble a validé cette concertation.

Programme 12 – Dotations diverses aux politiques de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles

1. Questions et observations des membres

A l'A.B.41.15 relatif à la dotation de l'AViQ pour la gestion de missions paritaires, **Mme Vandorpe** remarque que 2,3 millions d'euros dont 852 000 euros sont prévus pour la connexion à la plateforme eHealth. La commissaire souhaite des explications sur ce montant qu'elle estime assez exorbitant.

De même, 5,8 millions d'euros sont prévus pour financer les prestations d'une personne de référence en démence dans les établissements hébergeant des profils lourds. Il est demandé à quelles structures s'applique ce financement et combien en bénéficieront.

Concernant le dispositif Impulseo (A.B.41.16), il est observé une augmentation visant à couvrir le coût réel de la mesure. Il est demandé si l'évaluation prévue par la DPR (2019-2024) a eu lieu.

À propos de l'évaluation de la première ligne de soins, l'intervenante est d'avis qu'il ne faut pas trop tarder à organiser les Assises, au risque de ne plus avoir le temps de mener une réforme.

Dans le secteur des SAFA, il est constaté une augmentation des crédits visant à couvrir le passage du statut d'ouvrier à employé. Il est souhaité des précisions sur le montant inscrit puisque le passage devait en principe être effectif en 2020. Il est aussi demandé sur quelle base juridique se base le passage de « facultatif » à « réglementé » pour les missions de soins palliatifs.

Par rapport à l'A.B.41.19, l'intervenante souligne l'augmentation devenue récurrente pour un des acteurs de la promotion de la santé. Il est demandé à qui bénéficie cette augmentation. Il est à cet égard indiqué que le Groupe cdH aurait préféré soit une indexation pour l'ensemble du secteur, soit une mise en oeuvre du décret de juin 2019 pour sortir le secteur du facultatif car la promotion de la santé mérite mieux qu'une légère augmentation dans les missions facultatives.

A l'A.B.41.20, il est demandé quelles sont les missions actuellement cofinancées par ce budget et par l'Union européenne dans le cadre des Fonds structurels européens.

Concernant l'A.B41.26, la commissaire estime que le budget des centres d'appels sont disproportionnés et que des moyens doivent être prévus pour l'organisation de la vaccination.

Sur le Plan d'investissement des hôpitaux (A.B.61.01), il est demandé si la crise sanitaire a engendré un changement ou si une modification du Plan est envisagée en fonction de la situation actuelle.

Concernant l'A.B.61.04 et le Plan ERICh, il est remarqué une augmentation des crédits et il est demandé à quoi elle correspond.

Concernant l'A.B.41.17 et l'inscription des moyens nécessaires au subventionnement des cercles de médecine générale**, Mme Laffut** interroge Mme la Ministre sur la pérennisation des équipes mobiles mises en place durant la crise et sur un montant de 2,4 millions d'euros inscrit. Il est demandé si cette somme est en lien avec l'appel à projets pour la constitution d'équipes mobiles de lutte contre les épidémies (OST ambulatoires).

M. Heyvaert souhaite faire le point sur le Plan Rebond et attend par ailleurs des réponses sur l'engagement de médecins coordinateurs ainsi que sur les processus de contingentement dans les maisons de repos.

A l'A.B.41.15 sur le nombre de lits supplémentaires en MR et en MRS**, Mme Lekane** constate une majoration de 58 millions d'euros de la dotation paritaire de l'AViQ pour permettre plusieurs dépenses, notamment l'engagement de personnes de référence en démence ainsi que l'ouverture de lits. Elle souhaite savoir combien de maisons de repos sont concernées par ces référents en démence et de combien de lits supplémentaires il est question.

À l'A.B.41.16, il est constaté une majoration de 5 millions d'euros de la dotation réglementée de l'AViQ afin de permettre le financement de nouveaux cas prioritaires, 68 nouvelles places dans le secteur du handicap et pour le dispositif Impulseo. Aussi, il est demandé à Mme la Ministre quel a été le critère de répartition de ces places et de faire le point sur Impulseo.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre commence par revenir sur le Plan Papy-boom et la création de 677 nouvelles places en maisons de repos et maisons de repos et de soins. Il s'agit pour rappel d'un plan d'investissement d'un total de 189 millions d'euros pour financer des projets de construction et de reconditionnement de ces institutions.

En ce qui concerne l'A.B.41.15, la DPR prévoyait une programmation de nouvelles places en maisons de repos et en maisons de repos et de soins en 2019 et en 2020. En 2021, 75% des 1 130 unités étaient réservés à la requalification des places en maisons de repos et en maisons de repos et de soins et 25% à la création de places en maisons de repos. Il faut cependant faire évoluer l'encadrement en fonction de l'évolution de la situation d'entrée dans les maisons de repos au fil du temps et des différents profils de personnes qui y rentrent.

Pour 2021, cela voulait dire 283 nouvelles places en maisons de repos, 36 nouvelles places en courts séjours, la requalification de 1 824 places de maisons de repos en places de maisons de repos et de soins. Autrement dit, il a quasi été répondu à toutes les demandes.

Sur l'évaluation du dispositif en lien avec les Assises de la première ligne de soins, Mme la Ministre indique qu'il était objectivement très compliqué au vu de la crise sanitaire de rassembler les acteurs de la santé alors qu'il y a une pression majeure sur le secteur. Elle souhaite néanmoins une mise en place au premier semestre 2022.

Pour les personnes de référence en démence (A.B.41.15), elle reconnaît que le nombre de personnes atteintes de troubles cognitifs ne cesse de croître et l'accompagnement de ces personnes à mi-temps ne suffit plus pour de nombreux établissements. Il s'agit ici d'augmenter le financement afin de permettre des prestations à temps plein dans les établissements qui hébergent au moins 35 profils CDD à hauteur de 5 392 735 euros.

Il est ajouté qu'un arrêté ministériel a été pris en vue de préciser les titres et l'expérience utile requis pour les personnes chargées d'assurer cette fonction de référent. Le texte reprend également le contenu minimum des matières du programme de formation de base, le mode d'organisation de l'évaluation certificative, la procédure de rattrapage et les conditions de reconnaissance de la formation de base, laquelle entrera en vigueur au 1er janvier 2022.

Concernant la dotation pour les missions paritaires de l'AViQ, soit 1 482 000 euros, une analyse complète a été demandée en 2021 à l'administration pour attribuer des places. À la suite de la proposition effectuée par les services de l'AViQ, le Gouvernement a marqué son accord sur la création de places d'Initiatives d'Habitations Protégées (IHP) dans la province du Brabant wallon puisque cette dernière est déficitaire et ne rencontre que 15% des places dues. Et Mme la Ministre de citer les institutions concernées.

De plus, deux nouvelles structures ont été créées au sein de la clinique de la Forêt de Soignes et la Petite maison avec la répartition de 21 places proposées. Des arrêtés d'attribution sont en cours.

Pour 2022, et selon la même analyse, Mme la Ministre souhaite qu'une proposition soit rapidement effectuée par l'administration en tenant compte du manque de places au niveau des territoires, du nombre d'habitants et des dates d'introduction des nouvelles demandes. Ce sont au minimum 35 nouvelles places qui seront créées en 2022, portant, en trois ans, le nombre de nouvelles places à 146.

Pour les maisons de soins psychiatriques (A.B.41.15), le budget s'élève à 4 742 000 euros dont 788 000 euros pour la connexion de 13 maisons de soins psychiatriques à la plateforme eHealth.

En ce qui concerne l'A.B.41.16 et le dispositif Impulseo, il y a un million d'euros supplémentaires qui ont été dégagés depuis le début de la législature. Pour 2021, le budget Impulseo 1 s'élevait à 2,870 millions d'euros et à 3,69 millions d'euros pour Impulseo 2 et 3, soit un total de 9,853 millions d'euros.

Une ventilation par poste avec le nombre de demandes introduites a été demandée à l'AViQ. Il est indiqué que 90 associations de santé intégrées bénéficiaient du dispositif en 2021 et il y en aura trois supplémentaires en 2022.

Concernant les soins palliatifs, il est observé un transfert de 814 000 euros au départ de l'A.B 41.17 vers l'A.B.41.16. La modification du Code wallon de l'action sociale de 2019 et l'arrêté du Gouvernement wallon de 16 décembre 2020 induisent en effet le transfert de moyens du régime facultatif vers le réglementé, puisque suite à la Sixième réforme de l'État, le financement des plateformes en soins palliatifs et des équipes multidisciplinaires incombe à la Wallonie.

Il est expliqué qu'il existait deux modes de financement qui ont été fusionnés pour permettre un financement structurel et pérenne. Les crédits sont donc destinés à imputer les factures mensuelles relatives aux prestations de santé et organismes assureurs d'une année civile. Concernant les subventions en matière de soins palliatifs, ces crédits sont destinés à couvrir les frais rencontrés par les associations actives dans le domaine des soins palliatifs, notamment pour les plateformes de soins palliatifs en Wallonie, pour la Fédération wallonne des soins palliatifs, pour la participation à l'organisation de colloques et pour les frais relatifs à la maintenance du portail et des formations.

Pour l'A.B.41.20 relatif aux fonds structurels européens, Mme la Ministre indique qu'elle enverra la liste des dos-

siers de cofinancement européen aux membres de la commission.

Sur le mécanisme de financement des infrastructures hospitalières, il est indiqué qu'il évolue en fonction de l'entrée des hôpitaux dans le plan d'investissement qui a été décidé par le Gouvernement en 2019. Il est observé depuis une croissance des besoins, lesquels s'élèvent aujourd'hui à 113,2 millions d'euros, soit une progression de l'ordre de 29,4 millions d'euros. L'estimation pour l'année 2023 fait l'objet d'une progression complémentaire de l'ordre de 30 millions d'euros.

L'A.B.61.01 relatif à la couverture des investissements de l'AViQ reprend un montant de 585 000 euros pour ce qui concerne les investissements propres et non les hôpitaux.

Concernant le Plan ERICh, une majorité des projets sélectionnés n'ont pas encore démarré en raison de la crise sanitaire, de la pénurie de certains matériaux et de l'augmentation du coût des matériaux.

Pour les personnes de référence en démence, Mme la Ministre précise que le financement sera intégré dans le prix de la journée.

Pour les SAFA, il est relevé qu'il existe sur cet article de base un inexécuté récurrent de 4 millions d'euros. Aussi, il est proposé d'utiliser ce non-consommé pour augmenter le contingent et faire en sorte que les SAFA soient en mesure de répondre à l'augmentation des demandes de bénéficiaires liée notamment au vieillissement de la population et à la complexification des demandes issues de la crise sanitaire ou des inondations.

Il est en effet rappelé que le dernier audit de la Cour des comptes sur la prise en charge des aînés qui dépendent en Région wallonne mentionnait une insuffisance de l'offre contingentée par rapport à la demande réelle. La demande des fédérations en début de législature était d'ailleurs d'augmenter le contingentement de manière à ce que les SAFA puissent répondre à l'augmentation des demandes de bénéficiaires. Les services sont amenés à refuser des prises en charge complexes où la plus-value et la pertinence des actions des SAFA sont pourtant essentielles. Il est constaté que ces refus sont de plus en plus nombreux et fréquents dès septembre de chaque année en raison des contingents limités.

Ce qui est proposé en 2022, c'est la révision des barèmes de contribution des bénéficiaires des aides familiales sans perte de ressources pour les services. Pour le moment, deux actuaires de l'AViQ travaillent sur le dossier, en collaboration avec les fédérations d'employeurs. L'intervenante estime qu'il faut poursuivre la révision de la réglementation, et ce notamment dans un souci de simplification administrative. Elle cite ensuite une série de mesures qui ont été prises depuis le début de la législature.

Pour pouvoir bénéficier d'une information exhaustive et de qualité sur les activités des secteurs et les besoins des personnes âgées, Mme la Ministre a demandé à l'AViQ de développer un système de collecte et de traitement des données.

Programme 13 – Action sociale

1. Questions et observations des membres

Dans l'A.B.12.02 qui s'intitule pourtant « Etudes, relations publiques, documentation, participation des séminaires et colloques, frais de réunion, honoraires », **Mme Vandorpe** s'étonne de voir que les crédits portent sur le financement du projet de collations équilibrées dans les écoles.

Par rapport à l'A.B.33.07 relatif aux subventions aux maisons d'accueil et aux maisons communautaires, **Mme Laffut** souhaite en savoir plus sur l'appel à projets qui a été lancé.

Sur l'A.B.33.11 relatif aux services et dispositifs d'accompagnement des violences entre partenaires et des violences sexistes, il est observé une hausse des crédits et il est demandé quelles sont les trois nouvelles structures bénéficiaires. L'intervenante demande également si ces montants font partie du projet des 102 nouveaux logements déployés en Wallonie en 2021 et 2022 dans le cadre du Plan de relance et du Plan Égalité hommes-femmes 2020-2024.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond à Mme Vandorpe que le projet de collations équilibrées dans les écoles nécessite un marché public, raison pour laquelle ce type d'article de base est utilisé.

Concernant l'A.B.33.07, il existait en effet deux appels à projets : l'un dédié à l'accueil de jour pour les personnes sans-abri ou mal logées et l'autre pour la création de places d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales.

En 2022, l'enveloppe consacrée à l'accueil de jour sera portée à 1 million d'euros, soit une augmentation de 400 000 euros depuis l'initial 2021. Un groupe de travail avance par ailleurs sur un cadre légal qui porte sur l'agrément et le subventionnement de l'accueil de jour. Et Mme la Ministre de citer les dossiers retenus suite aux appels à projets et la répartition des 67 places actuellement financées.

Les agréments de l'A.B.33.11 sont trois agréments de structure dans le cadre du décret de 2018. Ils concernent les ASBL « Le 37 », « Violences et mariages forcés » et « Choisir » dans le Luxembourg. Ils viennent s'ajouter aux ap-

pels à projets pour pouvoir ouvrir des places supplémentaires, soit via le volet « Économie sociale », soit via l'appel à projets lancé en avril 2021.

DIVISION ORGANIQUE 18 – ENTREPRISES, EMPLOI ET RECHERCHE

Programme 01 – Fonctionnel

1. Questions et observations des membres

Mme Greoli évoque l'A.B.12.01 qui semble regrouper l'intégralité des dépenses fonctionnelles du SPW EER. Elle souhaite connaître les raisons de ce groupement.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique que cet article est destiné à financer l'achat de biens non durables et de services qui sont liés aux compétences emploi-formation-économie sociale. Il couvre notamment les frais d'études, de documentation, de communication, de participation à des séminaires ou à des colloques, des frais de formation, voire encore des frais d'avocats ou des frais de justice des différentes directions du SPW EER, mais aussi les dépenses de soutien aux actions de sensibilisation, en ce compris certains événements, études et projets pilotes relatifs à la formation ainsi que les marchés relatifs à l'expert pédagogique du Plan mobilisateur des Technologies de l'Information et de la Communication (PMTIC).

Programme 7 – Actions cofinancées dans le cadre des fonds structurels

1. Questions et observations des membres

Mme Greoli demande quelles sont les grandes actions structurantes qui sont attendues dans le cadre du soutien européen pour les politiques d'emploi et de formation.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre précise qu'une nouvelle programmation, sous la compétence du Ministre-Président, devrait être lancée à partir du deuxième semestre de l'année 2022.

Programme 11 – Promotion de l'emploi

1. Questions et observations des membres

Concernant l'A.B.33.09 relatif aux structures d'accompagnement à la création d'emploi**, Mme Laffut** souhaite savoir quel est le nombre d'entreprises qui ont été créées par ce biais et quelles sont les collaborations qui existent entre les structures et d'autres organismes du monde entrepreneurial.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique qu'en 2020, les SAACE ont permis de créer 450 entreprises à titre principal ou complémentaire. Les chiffres de 2021 seront connus début 2022.

Programme 12 – FOREm

1. Questions et observations des membres

A l'A.B.41.23 « Subvention pour l'allocation activation », **Mme Greoli** est interpellée par la décroissance importante des montants. Elle demande quelles en sont les raisons et quelles sont les aides Impulsion concernées.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre répond que le montant prévu en 2021 était de 141 millions d'euros alors que seuls 91 millions d'euros ont été dépensés. Pour 2022, l'ONEM estime que les dépenses vont s'élever à 107 millions d'euros. Sont concernées les mesures Impulsion 12 mois et plus, Impulsion moins de 25 ans, Impulsion 55 ans et plus et Tremplin 24 mois.

Programme 13 – Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du FOREm

1. Questions et observations des membres

En ce qui concerne l'A.B.41.05 relatif aux aides SESAM**, Mme Greoli** observe une augmentation substantielle de près de 11 millions d'euros. Il est demandé si cette mesure sera évaluée et si elle sera prochainement réformée.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre précise que le montant de 92 millions d'euros couvre le quatrième trimestre 2021 et les trois premiers trimestres 2022. Le Plan de relance n'est pas encore comptabilisé dans ce budget et le mécanisme sera prochainement réformé.

Programme 15 – Economie sociale

1. Questions et observations des membres

M. Sahli constate que ce programme connaît une augmentation entre 2020 et 2021 de l'ordre de 5 millions d'euros. Une nouvelle augmentation de 607 000 euros apparaît pour 2022 et il est demandé à quoi cela correspond.

Mme Greoli évoque plusieurs articles de base qui ne connaissent pas d'augmentation de leurs crédits. Elle y voit une contradiction avec le discours de Mme la Ministre et demande des explications.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique que 31 millions d'euros sont consacrés à l'économie sociale dans le cadre du Plan de relance. Dans le programme 15, le budget structurel de l'économie sociale en Wallonie a augmenté de manière significative en passant de 22,785 millions d'euros en 2018 à 31,285 millions d'euros en 2022.

Au niveau des dispositifs structurels de l'économie sociale inscrits dans le décret du 20 novembre 2008, Mme la Ministre affirme avoir soutenu, depuis le début de la législature, les entreprises d'insertion puisque de 10 millions d'euros en 2020, le budget est passé à 13,7 millions d'euros en 2022. De même pour les IDESS qui sont passées de 3,3 millions d'euros à 4,5 millions de 2020 à 2022 ou encore les agences-conseils en économie sociale qui étaient créditées de 292 millions d'euros en 2020 et qui le seront de 662 000 euros en 2022. Il est souligné qu'il s'agit donc d'une augmentation de 5 millions d'euros dans ce programme.

Programme 16 – Contrôle disponibilité chômeurs - FOREm

1. Questions et observations des membres

Mme Greoli demande si le décret du 12 janvier 2012 relatif à l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi et au dispositif de coopération pour l'insertion et le transfert d'agents affectés au contrôle vers la mission d'accompagnement auront un impact sur ce programme.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique qu'il s'agit uniquement d'une indexation et que les modifications se feront graduellement.

Programme 17 – Titres-services - FOREm

1. Questions et observations des membres

A l'A.B.41.02 relatif aux « Subventions pour le fonds de formation titres-services », **Mme Greoli** demande si l'exigence, d'application dès 2022, de relever le nombre minimum d'heures de formation a un impact sur les montants du Fonds de formation.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre reconnaît que le budget est actuellement sous-utilisé. Il pourra y avoir un impact à l'avenir dans la mesure où ces formations sont financées à la fois par les pouvoirs publics, mais aussi par les entreprises.

Programme 21 – Formation professionnelle

1. Questions et observations des membres

Mme Greoli revient sur la plateforme Wallangue (A.B.12.01) et l'augmentation qui devrait normalement financer l'engagement d'un nouveau marché public. Il est demandé quelle est la nécessité d'une nouvelle plateforme et quel est l'état d'avancement de ce marché public. Mme la Ministre est par ailleurs interrogée sur la place du néerlandais et du français dans l'apprentissage.

Mme Lekane s'interroge sur les diminutions des subventions données aux Unités Administratives Publiques (UAP), au FOREm et à l'Institut wallon de Formation en Alternance et des indépendants et Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) pour la formation « compétences numériques de base pour les publics fragilisés ».

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre précise qu'il n'est pas question d'une nouvelle plateforme mais d'améliorations régulières. Le nouveau marché a été passé l'an dernier et il est reconduit pour cette année. Parmi les améliorations, il est relevé le test de niveau en fin de formation ou encore le renforcement des modules de formation métier. La plateforme intègre le français aussi et prévoit l'ouverture aux luxembourgeois dans le courant de l'année 2022. L'anglais reste la langue privilégiée par les utilisateurs, mais le néerlandais reste très présent également.

Concernant les questions de Mme Lekane, l'intervenante indique que ce sont des crédits du projet européen Start Digital. Il s'agit d'un projet de deux ans qui se termine en juin 2022. Il est ajouté que les administrations envisagent de soumettre un nouveau projet dans le cadre du Fonds social Européen plus (FSE+).

Programme 22 – FOREm - Formations

1. Questions et observations du Gouvernement

A l'A.B.41.07 relatif aux métiers en pénurie, **Mme Greoli** demande comment ce dispositif d'incitation à la formation dans les métiers en pénurie va s'articuler avec les autres mesures annoncées ces derniers mois, notamment au regard des inondations de juillet et du plan Reconstruction.

A l'A.B.41.22 qui concerne les subventions AIRBAG, l'intervenante interroge Mme la Ministre sur l'augmentation des besoins au regard de ce dispositif, et ce au vu de l'augmentation des crédits observée.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre reconnaît la nécessité d'attirer des candidats vers des métiers qui recrutent. Elle indique que le dispositif sera évalué mais qu'à ce stade, il doit être combiné à d'autres types de mesures comme la prochaine campagne de communication qui va être lancée dans le secteur de la construction.

Sur le programme 18.22 « AIRBAG », il est relevé que le budget 2022 est quasi équivalent au budget ajusté 2021. Ces dernières années, on constate un accroissement des utilisateurs de dispositifs qui entraîne un besoin de moyens plus importants. Le nombre de dossiers AIRBAG acceptés chaque année évolue. Alors qu'on en comptait 265 en 2017, ils étaient plus de 500 fin novembre 2021. Entre 50 et 60 dossiers supplémentaires devraient encore être acceptés avant 2022. Le dispositif étant de plus en plus connu, les sollicitations devraient *a minima* être aussi nombreuses en 2022.

BUDGET DES UNITES D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

AViQ

1. Questions et observations des membres

Section 02 – Gestion des missions du Comité de branche Bien-être et Santé

Programme 07 - Aînés

M. Heyvaert souhaite savoir quels projets sont repris sous l'A.B.01.01 « Crédits destinés à financer de nouveaux projets pilotes en maisons de repos ».

Mme Roberty attend également des précisions sur les projets pilotes qui sont envisagés sous l'A.B.01.01.

2. Réponses du Gouvernement

Mme la Ministre indique qu'une expérience pilote sera menée dans six maisons de repos. Des groupes de travail ont été mis en place afin d'examiner comment améliorer la qualité de vie des aînés en Wallonie et d'opérationnaliser ce projet pilote. L'appel vient d'être lancé.

Ces six projets vont proposer une dynamique dans le secteur pour envisager une révision des normes, voire des modifications des infrastructures, des prix ou des subventionnements.

Après un an de projet pilote, l'ambition est de proposer un modèle qui puisse potentiellement être réplicable.

Six domaines ont été identifiés, à savoir la culture apprenante, la co-construction, le personnel, le leadership, l'organisation et la communication.

Un autre projet consiste en la création de sept nouveaux espaces communautaires afin d'atteindre le nombre de quinze espaces répartis sur l'ensemble des cinq provinces de Wallonie. L'objectif est d'ouvrir des lieux de vie communautaire à toutes les personnes isolées ou qui souffrent de solitude.

Dans les budgets qui seront dédicacés, il n'est pas fait de distinction entre les anciens et les nouveaux projets, sauf au niveau des frais de fonctionnement pour lesquels un budget supplémentaire sera octroyé aux nouveaux projets.

VI. VOTE

La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé recommande, par 6 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiae* de la Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.

VII. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et aux Rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Les Rapporteurs,

M. SAHLI

A. LAFFUT

Le Président,

D. LEGASSE

ANNEXE

Suivi de l'examen budgétaire en Commission de l'Emploi, de l'Action sociale et de la Santé du 07-12-2021

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Faisant suite à la Commission de ce 7 décembre 2021 relative à la présentation du budget initial 2022, vous trouverez dans le présent document les différents éléments complémentaires et les clarifications souhaitées en séance.

1. Liste des projets européens pour lesquels une part régionale devrait être versée en 2022 par l'AViQ

Tout d'abord, vous trouverez le tableau reprenant la liste des projets européens pour lesquels une part régionale devrait être versée en 2022 par l'AViQ :

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	PARTY	Service Prévention Ville de Mons	320.497,00		152.802,59	80.124,25
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	KIDSHEARTS	Cliniques Universitaires Saint-Luc	124.428,10		57.980,25	31.107,02
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	HIS2R	Province de Namur, Administration de l'action so	75.135,78	26.000,00	53.008,06	22.127,72
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	HIS2R	CSD Province de Namur	49.997,91	22.048,93	19.749,58	32.682,28
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	HIS2R	Centre de Santé des Fagnes	17.010,18		2.197,46	5.670,06
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	HIS2R	CHU UCL Dinant	17.010,18		3.804,07	5.670,06
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	HIS2R	Fédération Centre de Services à Domicile	117.299,50		5.095,05	39.099,83
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	HIS2R	FRATEM	16.502,50		330,99	5.500,83
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	RESALIANCE	Institut Albatros	339.219,00		167.551,86	84.804,83
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	NOMADe	CEREF (anciennement CERISIC)	223.456,63		62.079,52	74.485,54
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	NOMADe	UMons	110.390,00		37.149,77	36.796,67
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	NOMADe	HENNALUX	92.963,40		12.861,86	30.987,80
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	COPROSEPAT	OEST	53.959,40	- 16.338,18	6.439,05	15.416,97
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	COPROSEPAT	Observatoire de la Province de Luxembourg	42.600,00	- 943,00	10.393,59	12.171,43
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	COPROSEPAT	Mutualités socialistes du Luxembourg	88.000,00	- 11.980,20	22.281,36	25.142,86
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	COPROSEPAT	CSL VIVALIA	48.000,00	- 3.269,75	38.483,89	9.516,11
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	COPROSEPAT	CHU UCL Namur	88.000,00	3.652,50	9.579,44	25.142,86
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	COPROSEPAT	COTRANS	53.959,40	- 25.447,98	8.064,30	15.416,97
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	SATRAQ	Centre d'Education du Patient	140.000,00		49.028,03	46.666,67
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	SATRAQ	Alliance nationale des Mutualités chrétiennes	75.999,65		6.635,17	25.333,22
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	PSICOCAP	IWEPS	107.194,60		8.528,01	35.731,53
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	PSICOCAP	Province de Namur, Administration de l'action so	69.074,75		-	23.024,92
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	PSICOCAP	Centre neuro-psychiatrique Saint-Martin	38.053,13		5.806,48	12.684,38
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	SSL	Province de Namur, Administration de l'action so	59.602,47		1.410,30	19.867,49
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	SSL	Université de Namur	61.161,60		16.192,12	20.387,20
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	InTerESanT	Alliance nationale des Mutualités chrétiennes	105.999,78		-	42.399,91
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	InTerESanT	Union nationale des mutualités socialistes	105.985,01		-	42.394,00
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	ParkinsonCom	Drag'On Slide	49.387,95		-	17.959,25
Interreg France-Wallonie-Vlaanderen	ParkinsonCom	UMons	260.013,53		-	94.550,37
Interreg Euregio-Meuse-Rhin	euPrevent SNA	ULiège	87.534,56		25.904,65	29.178,19
Interreg Euregio-Meuse-Rhin	euPrevent PROFILE	Mutualité Chrétienne Verviers Eupen	92.584,99		-	37.034,00
Interreg Euregio-Meuse-Rhin	euPrevent PROFILE	Uliège	113.053,22		-	45.221,29
Interreg Grande Région	SENIOR'ACTIV	AViQ	172.474,29		-	26.800,00
Interreg Grande Région	SENIOR'ACTIV	Province de Luxembourg	143.811,96		55.572,51	35.952,99
Interreg Grande Région	SENIOR'ACTIV	WeLL	152.707,13	- 137.749,52	9.641,20	-
Interreg Grande Région	SENIOR'ACTIV	CSD Province de Namur	-	30.000,00	-	15.000,00
Interreg Grande Région	SENIOR'ACTIV	OZ Consulting	-	131.442,08	-	65.721,04
Interreg Grande Région	COSAN	OEST	52.447,50		-	11.694,38
Interreg Grande Région	COSAN	Association de promotion et de développement c	51.030,00		-	9.922,50
Interreg Grande Région	COSAN	Mutualité socialiste de la Province de Luxembou	58.911,30		-	18.980,33
Interreg Grande Région	COSAN	CSL VIVALIA	33.311,25		-	8.327,81
Interreg Europe Nord-Ouest	IT4Anxiety	CNP Saint-Martin	292.738,64		58.578,22	73.184,66
Interreg Europe Nord-Ouest	IT4Anxiety	Haute Ecole de la Province de Namur	129.948,52		4.844,47	32.487,13
Interreg Europe Nord-Ouest	IT4Anxiety	Namur-Europe-Wallonie asbl	115.762,37		9.212,55	28.940,59
						1.371.307,94

Pour ces projets européens, le total des estimations arrêté à ce jour représente un montant de 1.371.307,94 €. La dotation prévue à l'AB 41.20 du programme 17.12 est de 1.357.000 €. Cette dotation a été fixée sur la base des estimations connues lors de la confection du budget initial 2022.
Si nécessaire, la différence de 14.307,94 € sera ajoutée lors de l'ajustement budgétaire régional 2022. Je me permets de vous préciser qu'il ne s'agit à ce stade encore que d'estimations.

2. Liste des projets du Plan de Relance pour la Wallonie relevant des compétences de la Ministre Morreale

Ensuite, vous trouverez ci-dessous les tableaux qui reprennent la liste des projets du Plan de Relance pour la Wallonie relevant de mes compétences.

1. Formation

N°Programme / Projet	Libellé Axe / OS / OO / Programme / projet / activité	Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Total Budget adapté (CE)
008	Réformer le tutorat	2.603.000	2.603.000	9.033.000
010	Revoir avec les entreprises les modalités de collaboration pour l'Alternance en s'inspirant du modèle de la Communauté germanophone	200.000	200.000	496.500
011	Développer une plateforme de matching des offres et demandes de stage	110.000	266.000	483.000
012	Améliorer les incitants à la formation menant à des emplois en pénurie	2.075.000	2.075.000	10.225.000
013	Mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers/filières/compétences porteurs d'emploi et de sensibilisation aux STEAM (Science, Technology, Engineering, Arts, Mathematics) et au numérique	5.375.000	3.960.000	16.345.000
014	Lancer un nouveau Plan Langue 2021-2024	3.325.000	3.325.000	10.000.000
015	Déployer le dispositif d'orientation tout au long de la vie	1.450.000	1.382.000	6.790.000
016	Développer une stratégie wallonne de formation professionnelle	475.000	475.000	925.000
017	Organiser les missions de veille, de récolte de données et d'anticipation des besoins de compétences de manière cohérente entre les acteurs	150.000	150.000	850.000
018	Mener une réflexion globale sur la mutualisation des profils et référentiels (production, utilisation, évaluation)	495.000	400.000	2.745.000
019	Lancer des appels à projets pour mettre en oeuvre des parcours de renforcement des compétences	7.100.000	5.680.000	37.405.000
020	Développer le système d'assurance qualité dans la formation professionnelle	725.000	583.000	2.910.000

021	Mettre en oeuvre le Certificat de compétence professionnelle (CCP)	2.265.000	1.812.000	8.980.000
022	Soutenir le dispositif Wallonie Compétences d'avenir pour les besoins insuffisamment rencontrés ou non rencontrés	1.595.000	1.595.000	6.995.000
025	Déployer la formation en milieu de travail	2.550.000	2.800.000	9.200.000
026	Mettre en place le passeport wallon à la formation pour l'ensemble des travailleurs y compris les travailleurs non-standards en lien avec la réforme des aides à la formation et le chèque-carrière ainsi que la transition emploi-emploi.	18.472.000	18.472.000	101.400.000
027	Mettre à disposition l'offre de formation continue sur un outil performant	900.000	900.000	1.350.000
028	Développer l'offre de formation "technique" des formateurs notamment à travers Formaform	2.140.000	1.712.000	6.732.500
029	Investir dans les infrastructures et équipements de formation	18.180.000	15.795.000	93.010.000
312	Remise en état des infrastructures du FOREM	1.000.000	1.000.000	1.640.000
315	Des solutions à la pénurie de main d'œuvre dans le secteur de la construction (primes à la formation)	4.746.000	4.746.000	15.870.100
	TOTAUX	75.278.500	69.931.000	343.385.000

2. Jeunes (formation et emploi)

N°Programme / Projet	Libellé Axe / OS / OO / Programme / projet / activité	Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Total Budget adapté (CE) calculé
001	Porter la réforme de l'alternance pour les jeunes de 15 à 25 ans	287.500	337.500	775.000
030	Améliorer le processus d'octroi de dispense de disponibilité pour l'accès à la formation et la reprise d'études	62.500	62.500	167.500
035	Soutenir, dans le cadre de la garantie jeunesse, des actions pour limiter le décrochage scolaire lié à	2.710.500	2.710.500	9.380.750

	la crise sanitaire et à la formation à distance et ce pour limiter le taux de NEETS			
036	Favoriser l'accès à l'emploi des NEETS via la généralisation du dispositif Coup de boost	4.265.460	4.265.460	14.808.625
037	Mener une réflexion sur les incitants aux expériences de vie formatrices	1.994.125	1.994.125	5.810.625
	TOTAUX	9.320.085	9.370.085	30.942.500

3. Insertion socio-professionnelle/Action sociale

N°Programme / Projet	Libellé Axe / OS / OO / Programme / projet / activité	Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Total Budget adapté (CE) calculé
230	Améliorer l'inclusion de tous les Wallons par la réduction de la fracture numérique	1.600.000	1.600.000	4.100.000
231	Développer une stratégie de formation aux compétences numériques de base (DigComp) pour les travailleurs	1.370.000	1.370.000	3.900.000
233	Renforcer et élargir les dispositifs « Housing First/ Housing Led » sur tout le territoire wallon	2.625.000	2.231.250	7.875.000
234	Renforcer le cadre des maisons d'accueil pour optimaliser l'accompagnement des bénéficiaires et faciliter la sortie vers un logement, de façon durable	4.000.000	3.400.000	12.000.000
235	Initier des expériences pilote de type « Territoire zéro sans-abri »	1.637.000	0	5.011.000
258	Créer des guichets d'accompagnement spécialisés et soutenir la recherche d'emploi des familles monoparentales	780.000	780.000	2.410.000
260	Soutenir financièrement les demandeurs d'emploi accompagnés, chef.fe.s de famille monoparentale, dans les frais de garde d'enfants	2.500.000	2.500.000	7.500.000
261	Renforcer exceptionnellement et temporairement les aides à l'emploi pour les entreprises en	16.874.000	16.874.000	63.000.000

	sortie de crise COVID (Impulsion et Sesam)			
262	Pérenniser « Tremplin 24 mois + »	15.000.000	15.000.000	30.880.000
263	Soutenir les « accords de coopération » entre le FOREM et chaque ville wallonne pour développer l'emploi sur le territoire communal en adaptant les méthodes d'insertion et de formation selon les caractéristiques des dites villes et selon leurs besoins économiques	210.000	210.000	420.000
265	Augmenter les compétences des personnes d'origine extra-UE	112.000	112.000	262.000
266	Développer des approches innovantes en matière de lutte contre le chômage de longue durée (Dans le suivi de l'expérience pilote Territoires Zéro Chômeur)	5.000.000	5.000.000	27.750.000
268	Créer des "one-stop-shop" (MdE, ALE, Cpas, ADL, …) au niveau local pour les personnes en recherche emploi confrontées à des freins spécifiques (santé, logement, endettement, garde d'enfants, information, …) qui entravent leur recherche-emploi	350.000	350.000	1.600.000
270	Améliorer la remise au travail via une réforme du dispositif « Article 60 »	13.100.000	13.100.000	39.440.000
271	Agréer de nouvelles filières et renforcer l'offre de formation des CISP et opérateurs d'alphabétisation et de français langue étrangère	810.000	810.000	13.446.000
	TOTAUX	65.968.000	63.337.250	219.594.000

4. Economie sociale

N°Programme / Projet	Libellé Axe / OS / OO / Programme / projet / activité	Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Total Budget adapté (CE) calculé

236	Optimiser les dispositifs de soutien à l'accompagnement et au financement des entreprises d'économie sociale et coopérative à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise notamment via la mise en place d'un incubateur en économie sociale en Wallonie	1.870.000	1.770.000	4.000.000
237	Développer une politique de soutien à la création de sociétés coopératives en Wallonie	1.900.000	1.900.000	3.500.000
238	Soutenir le développement des sociétés coopératives immobilières sociales, incluant notamment une démarche d'économie circulaire	1.860.000	1.660.000	2.500.000
239	Promouvoir, informer et sensibiliser les cibles stratégiques à l'économie sociale et les aider à devenirs acteurs, travailleurs et entrepreneurs, de l'économie sociale et coopérative	2.000.000	500.000	3.500.000
240	Soutenir le développement des entreprises d'économie sociale actives dans la réutilisation de biens et de matières en Wallonie à travers la création d'une plateforme collaborative de vente en ligne de biens et de matières de seconde main	470.000	470.000	1.000.000
241	Soutenir les entreprises d'économie sociale à accéder aux marchés publics durables au regard des clauses sociales, environnementales, éthiques et de genre	175.000	175.000	500.000
	TOTAUX	8.275.000	6.475.000	15.000.000

5. Santé

N°Programme / Projet	Libellé Axe / OS / OO / Programme / projet / activité	Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Total Budget adapté (CE) calculé
253	Mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie	7.050.000	7.050.000	19.700.000

273	Créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème	6.000.000	6.000.000	18.000.000
274	Développer le référentiel HSO pour un système intégré de santé	150.000	150.000	375.000
275	Permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie de la population en Wallonie	13.025.000	13.025.000	39.075.000
278	Réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en oeuvre d'une programmation structurée en promotion de la santé et prévention en Wallonie	2.500.000	2.500.000	30.000.000
279	Digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée.	6.000.000	6.000.000	36.359.000
280	Rendre le dossier de santé interopérable entre les différents acteurs de la santé.	487.000	487.000	1.461.000
281	Développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health.:	2.500.000	2.500.000	14.000.000
	TOTAUX	37.712.000	37.712.000	158.970.000

6. Egalité des chances

N°Programme / Projet	Libellé Axe / OS / OO / Programme / projet / activité	Budget 2022 (CE)	Budget 2022 (CL)	Total Budget adapté (CE) calculé
286	Garantir la prise en compte des dimensions du handicap (handistreaming) dans l'ensemble des mesures de GUW	383.750	383.750	1.173.750
287	Renforcer l'efficacité du test genre et envisager son élargissement (test genre & égalité)	61.000	61.000	122.000
288	Renforcer les animations d'Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS) via les Centres de Planning Familial (CPF) wallons.	1.230.000	1.230.000	3.690.000
	TOTAUX	1.674.750	1.674.750	4.985.750

J'espère avoir ainsi répondu de manière précise à l'ensemble de vos différentes questions.
Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christie MORREALE